

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'HYDRAULIQUE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
INTEGRAL DE LA MOYENNE CASAMANCE

P R I M O C A

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DES VALLEES
DE DIENDE ET DE SIMBANDI BALANT
DEPARTEMENT DE SEDHIOU
(MOYENNE CASAMANCE)

RAPPORT PRELIMINAIRE

CENTRE DE RECHERCHES AGRICOLES
DE DJIBELOR (I.S.R.A)

DECEMBRE, 1991

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRAL
DE LA MOYENNE CASAMANCE
(PRIMOCA)

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DES VALLEES DE DIENDE ET DE SIMBANDI
BALANT DEPARTEMENT DE SEDHIOU MOYENNE CASAMANCE
RAPPORT PRELIMINAIRE

Mamadou L. SONKO, Agrozootechnicien
Samba SALL, Agroéconomiste

Avec la collaboration de: Alioune FALL, Agromachiniste
Mamadou LO, Agronome

Décembre, 1991

CENTRE DE RECHERCHES AGRICOLES DE DJIBELOR

TABLE DES MATIERES

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE	
.....	4
I. INTRODUCTION.	1
1.1. Cadre Général et Problématique	1
1.2. Problématique de la salinisation des terres de Moyenne Casamance	4
1.3. Présentation des sites de l'étude.	5
1.3.1 Données de Base.	5
1.3.1.1. Vallée de Diendé.	5
1.3.1.2. Vallée de Simbandi Balante.	6
1.4. Objectifs de l'étude.	6
1.5. Méthodologie:	6
1.6. Le Dispositif	8
1.7. L'Organisation du Rapport.	8
II. PRINCIPAUX RESULTATS.	10
2.1 Résultats de l'enquête Village	10
2.1.1. Occupation des terroirs villageois	10
2.1.2 Caractéristiques du Peuplement.	11
2.1.3 Infrastructures Villageoises.	14
2.1.4. Villages Polarissants.	16
2.1.5. Organisation sociale du travail et structure des espaces villageois	16
2.1.5.1. Organisation du Travail.	16
2.1.5.2. Structures des Espaces Villageois.	18
2.1.6. Principales activités	20
2.1.6.1 Localisations des principales	

spéculations	
agricoles	20
2.1.6.2. Les calendriers culturaux	28
2.1.6.3 Activités de	
production animale	31
2.1.6.4. Activités de	
production forestière	34
2.1.6.5. Autres activités de	
production	35
2.1.7. L'assemblée villageoise	35
2.1.7.1. L'assemblée	
villageoise	36
2.1.7.2. Les associations	
paysannes (A.P)	37
2.1.7.3. Administration du	
village	39
2.1.8. La situation foncière	40
2.1.8.1. La délimitation des	
espaces villageois	40
2.1.8.2. La propriété foncière	
.	42
2.2. Résultats de l'enquête Concessions	45
2.2.1. Caractéristiques du Système de	
Production.	45
2.2.1.1. Vallée de Diendé.	45
2.2.1.2. Vallée de Simbandi	
Balante	54
2.2.2. Exploitation des vallées	59
2.2.3. Tenure foncière des terres de	
vallée	59
2.2.4. Motivations et perceptions des	
populations pour	
l'aménagement de la vallée	61
2.2.4.1. Vallée de DIENDE	61
2.2.4.2. Vallée de Simbandi	
Balante	64

III. Conclusions 68

A N N E X E S 71

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

Les Etudes et Aménagements des Bassins Versants, action figurant parmi les "Interventions de Base" du PRIMOCA, concernent un certain nombre de vallées de la Moyenne Casamance dont pour le moment deux ont été identifiées et font l'objet de la présente étude. Il s'agit des vallées de Diendé et Simbandi Balante.

Les enquêtes socio-économiques font partie d'un ensemble d'études (agronomiques, hydrologiques) programmées pour ces différentes vallées. Divers objectifs ont été assignés à ces enquêtes à savoir:

1. des objectifs généraux:

Cerner les éléments qui devront constituer le référentiel de base sociologique sur lequel seront axées les actions de sensibilisation des populations, en vue de leur participation aux travaux d'aménagement et surtout en vue de l'organisation de la gestion et de l'entretien des ouvrages à réaliser.

2. des objectifs spécifiques:

- estimer les ressources en main d'oeuvre des exploitations agricoles concernées par l'aménagement de la vallée
- analyser les différentes formes de droits fonciers exercées sur les terres des vallées.
- vérifier la disponibilité des populations à participer aux travaux d'aménagement, à la gestion et à l'entretien des ouvrages.
- fournir toute information socio-économique utile à l'appréciation et au règlement des problèmes d'attribution des parcelles, d'organisation et de gestion des zones aménagées afin d'élaborer des propositions d'action dans le domaine.

I. INTRODUCTION.

1.1. Cadre Général et Problématique

le Département de Sédhiou a été choisi pour être le lieu d'exécution d'une méthode de développement intégral (PRIMOCA) sur financement du gouvernement Italien.

La région naturelle de la Moyenne Casamance qui correspond au Département de Sédhiou, a un climat de type soudano-guinéen avec une longue saison sèche de Novembre à Mai. Elle couvre une superficie de 7300 km², pour une population de 300.000 habitants, soit en moyenne 33 hbts/km². Cette population reste caractérisée par sa grande diversité ethnique (Mandingues, Peuls, Diolas, Manjacks, Mancagnes).

Le paysage est marqué par l'opposition entre deux terroirs:

- Les plateaux réservés à la céréaliculture et à la culture de l'arachide. On peut y trouver des peuplements forestiers.

- Les zones basses qui sont le domaine de la riziculture, sur d'anciennes rias le long des marigots.

L'Habitat est fixé le long du réseau hydrographique de préférence au pied des versants pour avoir accès aux terres basses et y cultiver du riz.

Les densités de populations rurales sont plus élevées au Sud du fleuve (60 hbts/km²) dans la boucle du Soungrougrou (40 hbts/km²) et plus faibles au Nord (10 à 20 hbts/km²).

En Moyenne Casamance le domaine des cultures sèche prédomine surtout au Nord du fleuve. Le riz occupe en année normale (1978) 19 % de la superficie cultivée (A. Locquay, 1988)¹.

¹. A. LOCQUAY, 1988. Energie et Espace au Sénégal, Tome 2. Trav. et Doc. de Géographie Tropicale CEGET-CNRS, Bordeaux, 62, 1988.

Tableau 1. Importance des terrains en Moyenne Casamance.

	Département de Sédhiou		Communauté rurale de Diendé		Communaute rurale de Diattacounda	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%
1	315901.71	43.34	24578.49	49.62	6798.44	29.79
2	172911.40	23.72	8359.98	16.88	1969.20	8.62
3	154990.05	21.27	13485.93	27.23	7005.52	30.69
4	762.32	0.11	3.44	0.01	28.52	0.12
5	2492.29	0.34	174.49	0.35	163.08	0.71
6	2710.75	0.37	86.44	0.17	606.02	2.66
7	3909.19	0.54	440.77	0.89	145.33	0.64
8	16203.70	2.22	444.01	0.90	1649.75	7.23
9	20849.13	2.86	458.73	0.93	1318.87	5.78
10	1538.90	0.21	-	-	70.06	0.31
11	36599.05	5.02	1499.89	3.122	3068.38	13.44
TOTAL	728868.49	100	49527.17	100	22823.37	100

Source COSVIN Rome, 1990

1. Forêts; 2. Savanes; 3. Zones cultivées/jachères; 4. Palmeraie Borassus; 5. Palmeraie Elaeis; 6. Cultures arborées fruitières; 7. Domaine habité; 8. Cultures permanentes bas-fonds; 9. Tannes; 10. Mangroves; 11. Eau

2. COSVINT, Rome 1990. Programme de développement rural intégral du département de Sédhiou et intervention régionale en Casamance: Programme d'utilisation des ressources en eaux et sols.

Ce département a connu différents projets de développement agricole dont le PRS à partir de 1972. Initialement, il avait comme objectif principal le développement de la riziculture.

Ses fonctions se sont par la suite étendues aux autres spéculations et à d'autres activités de développement:

- vulgarisation agricole.
- édification d'infrastructures routières.
- crédit.
- construction d'ouvrages hydroagricoles (barrages anti-sel).

L'idée maîtresse du barrage anti-sel est la construction d'une dige associée à un ouvrage à clapet avec ou sans réseau de drainage par fossés permettant de dessaler la zone protégée (Polder) après un certain nombre de saisons des pluies (B. Barry, 1991)³.

Les terres salées en Casamance (Mangrove et Tannes) couvrent environ une superficie de 180.000 ha répartis le long des principaux marigots communément appelés "bolongs".

La sécheresse des quinze dernières années a eu pour principale conséquence l'intensification de la salinisation des terres rizicultivables par la pénétration des eaux saumâtres du fleuve tout au long de la saison sèche, au cours des marées.

Devant l'ampleur du phénomène, les collectivités paysannes avec ou sans l'appui des institutions spécialisées ont multiplié la réalisation des ouvrages de protections sur les affluents secondaires et tertiaires des bolongs.

Si la technologie a dans bien des cas permis de limiter la remontée de la langue salée et de sécuriser la production sur des superficies limitées, la valorisation des effets de l'ouvrage reste

³. B. BARRY, 1991. Aménagements hydroagricoles des terres salées du domaine fluvio-marin de Basse Casamance. ISRA, 1991.

encore non optimale. Cette situation est liée à plusieurs facteurs dont:

- Les nombreux litiges qui ont éclaté après l'édification des ouvrages sur les terres des zones récupérées.
- le faible niveau de participation des populations tout au long du processus.
- L'absence d'une capacité de gestion des ouvrages qui tient compte du profil de l'hivernage, et d'organisation locale pour une meilleure prise en charge effective de l'entretien des ouvrages.

1.2. Problématique de la salinisation des terres de Moyenne Casamance

La salure des eaux de surface et de de la nappe menace directement les terres basses (Mangrove, Tannes et culture de bas-fonds).

Ces dernières représentent environ 5% de l'espace départemental avec une part plus accrue dans le territoire situé dans les boucles du Soungrougrou (CR de Djirédji), ou du fleuve Casamance (CR de Diendé) et au sud de la route Ziguinchor - Tanaff où la proportion de terres basses est respectivement de 2 et 13%

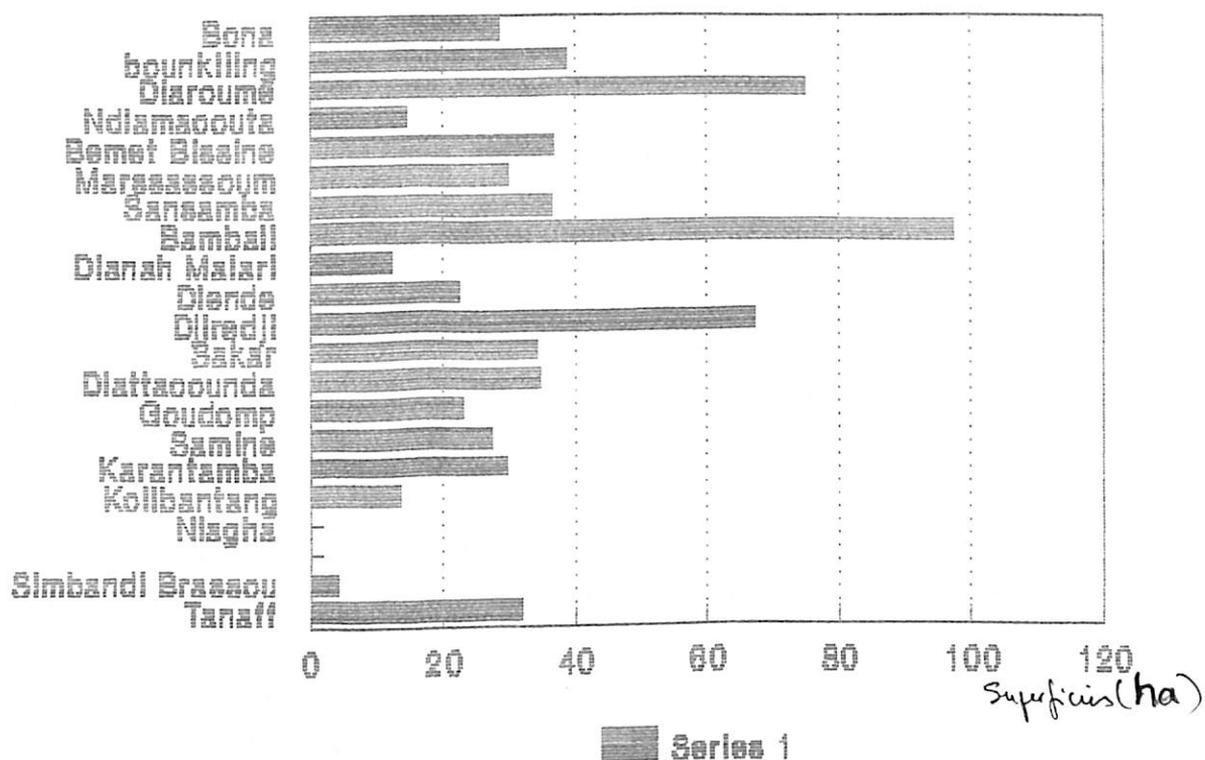
Le rapport terres basses sur plateau est de l'ordre de 18 à 19 % dans la Communauté rurale de Diattacounda et de Diendé; ce qui préfigure du rôle très important de cet espace dans la valorisation des terroirs agricoles.

Cependant, la contribution de la riziculture ne cesse de s'amoinrir d'année en année.

A partir des résultats du rapport d'évaluation des ressources en eaux et des sols de COSVINT (Cosvint 1988), les communautés rurales peuvent être classées en trois groupes selon la vitesse de salinisation des terres de bas-fonds; ce sont:

Groupe 1: Salinisation de 0 à 19 ha/an de terres basses.
Communautés rurale de: NDIAMACOUTA; DIANAH

Fig 1 Importance de la salinisation des rizières



MALARI; KOLIBANTANG; NIAGNA; SIMBANDI BRASSOU.

Groupe 2: Salinisation de 20 à 40 ha/an de terres basses
Communautés rurales de: BONA; BOUNKILING;
BEMET; BIDJINE; MARSSASSOUM; SANSANBA; DIENDE;
SAKAR; DIATTACOUNDA; GOUDOMP; SAMINE;
KARANTABA; TANAFF.

Groupe 3: Salinisation de 40 ha/an et plus de terres
basses.
Communautés rurales de: DIAROUME; BAMBALI;
DJIREDDJI.

Ce processus risque à terme de réduire à néant la contribution des terres basses dans le système agraire en général et le bilan vivrier en particulier.

Les villages choisis par le PRIMOCA pour abriter cette étude appartiennent au Groupe 2; à ce titre, on peut dire donc qu'ils appartiennent à la classe la plus représentée dans le territoire départemental (figure 2).

1.3. Présentation des sites de l'étude.

Les études socio-économiques sont programmées dans les vallées de Diendé et de Simbandi Balante.

1.3.1 Données de Base.

1.3.1.1. Vallée de Diendé.

La vallée de Diendé est située au Nord de la ville de Sédhiou (Carte IGN 1/50.000; 3d). Sur le tronçon de route reliant Sédhiou à Kolda. Elle couvre un bassin versant de 39 km² dont 253 ha cultivables sont exploités par 6 villages.

Les sols sont de type hydromorphe gris et clair en profondeur avec une présence de tannes vers l'embouchure.

Ensuite à l'initiative des collectivités paysannes, une digue anti-sel en latérite a été initiée par les agriculteurs avec

FIG 2a Installation des villages
Vallee de DIENDE

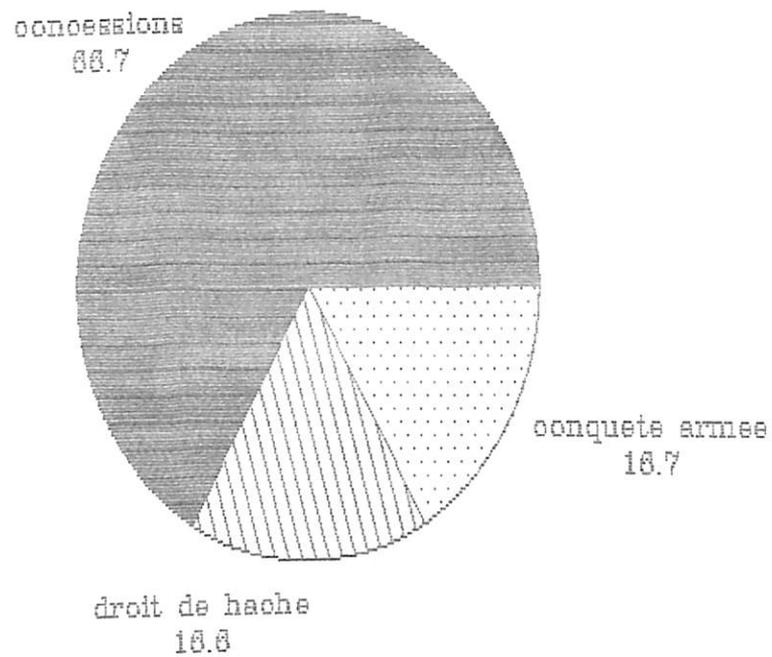
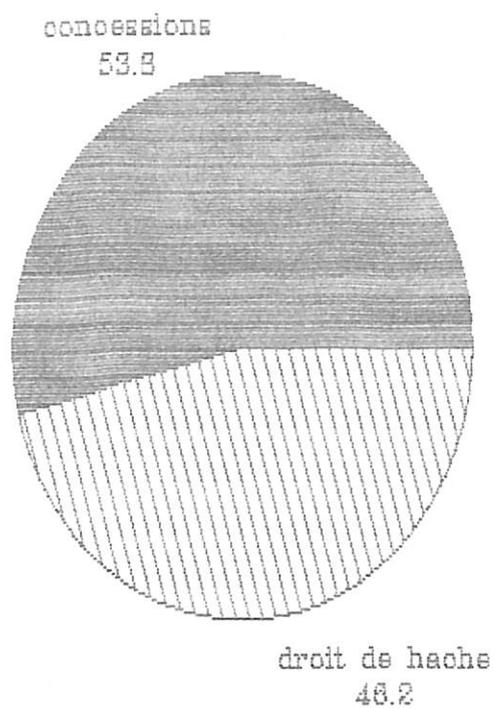


FIG 2b Installation des villages
Vallee de SIMBANDI



l'appui de la Direction de l'Hydraulique (MDRH, 1988)⁴. Un ouvrage évacuateur a été construit par la Direction des Aménagements et des Infrastructures Hydroagricoles (DAIH).

1.3.1.2. Vallée de Simbandi Balante.

Elle se situe au Sud du fleuve Casamance le long de la route Ziguinchor Tanaff (Carte IGN Sédhiou 3a-1c).

Elle couvre une superficie de 165 km² dont 2040 ha cultivables exploités par dix sept (17 villages).

Les sols sont de type hydromorphe gris et clair en profondeur.

En plus, la Mission Agricole Chinoise y a réalisé un aménagement de protection. Il s'agit d'un ouvrage de vannes manuelles qui, faute d'entretien n'est plus en parfait état de marche. Il permet l'irrigation de 58 ha en aval et la protection de 100 ha en amont de l'ouvrage. Son exploitation est encore sous optimale compte tenu des problèmes fonciers non encore résolus.

1.4. Objectifs de l'étude.

L'objectif global poursuivi par cette ~~l'~~étude est l'approfondissement des connaissances sur les éléments constituant le référentiel de base socio-économique sur lequel seront axées les actions de sensibilisation et de mobilisation des populations en vue de leur participation aux travaux d'aménagement et surtout pour la gestion et de l'entretien des ouvrages à réaliser.

1.5. Méthodologie:

La réalisation des objectifs assignés à l'étude a nécessité le déploiement d'une méthodologie comportant quatre grandes phases (4):

- La collecte de données secondaires au niveau du PRIMOCA, de ses services spécialisés, au niveau des autorités locales administratives (Préfets, Sous-

⁴. MDRH, 1989. Programme d'urgence de lutte anti-sel. Dakar
Juillet 1988

Préfet, Chefs CR...), pour les deux zones de l'étude.

- Les enquêtes intensives " niveau village" basées sur une série de questionnaires. Elles ont concerné l'ensemble des villages directement ou indirectement intéressés par l'aménagement de la vallée (19 au Total dont 6 dans la vallée de Diendé et 13 dans la vallée de Simbandi). Elles permettent l'analyse du peuplement et du mode de fonctionnement des sociétés installées le long des bassins versants (Historique, Peuplement, Infrastructures socio-économiques, Organisation du travail, Organisation des terroirs, Activités de production, Importance des associations et Administration du village etc.).

L'information a été collectée auprès des chefs de village assistés de certains chefs d'exploitation. Son analyse nous a permis de mieux appréhender le rôle de la vallée comme espace de production pour les différents villages d'une part ; et d'autre part de statuer sur le cadre de sensibilisation et de mobilisation des populations à la construction et la gestion des ouvrages hydroagricoles .

- Les enquêtes concessions conduites sur un échantillon de 129 représentant**** de la population -mère. Ici la concession est l'unité de résidence et peut regrouper une à plusieurs exploitations agricoles. Le choix de la concession comme unité d'analyse est justifié par la primauté de la décision du chef de concession sur celles des exploitations en matière foncière.

L'analyse des données ainsi collectées nous informera sur les dotations factorielles des exploitations (main d'oeuvre, terre, matériels agricoles, etc.), les différents types de droits fonciers

et les conditions de mobilisation des unités de travail.

- Des enquêtes parcelles pour cerner les itinéraires techniques développés pour la mise en valeur des rizières. L'objectif est d'analyser les techniques agricoles en vue de rendre compte de leur intérêt pour une valorisation des parcelles récupérées et ou protégées.

1.6. Le Dispositif.

Ces enquêtes ont été menées sur une période de 30 jours et ont mobilisé à temps plein trois (3) enquêteurs (1 à Diendé et 2 à Simbandi Balante). Un suivi rapproché de l'exécution sur le terrain des enquêtes a été mis en place avec l'assistance de trois consultants.

1.7. L'Organisation du Rapport.

Elle se justifie conformément à la méthode utilisée pour la collecte des informations. D'abord seront présentés les résultats de l'enquête village:

Cette enquête se justifie pour le rôle singulier du village comme unité de contrôle et de gestion des espaces agricoles. Par contre un ou plusieurs villages peuvent cohabiter sur le même espace et devoir ériger une série de relations. Si cette hypothèse se confirme, il importe de mieux comprendre la nature de ces relations et leur valorisation ultérieure pour une meilleure gestion de la vallée.

Ensuite seront relatés les résultats de l'enquête "concession".

Pourquoi le choix de la concession. En effet, lors des interviews informels, la concession est apparue comme le niveau le plus pertinent à considérer pour évaluer les aspects de la gestion des zones aménagées qui peuvent relever de l'action des exploitants agricoles. Parmi les arguments favorables à cette hypothèse, nous

relèverons le droit de "regard" dont dispose le chef de concession dans l'allocation de certains types de terres aux nouvelles exploitations.

Enfin dans la dernière section une analyse sommaire des itinéraires techniques déployés dans la vallée sera présentée. Ces résultats nous aiderons à la formulation des recommandations pour une valorisation optimale des terres aménagées.

II. PRINCIPAUX RESULTATS.

2.1 Résultats de l'enquête Village

Le tableau 2 informe sur l'ancienneté des villages, le rythme d'installation et l'importance des peuplements humains.

Tableau 2: Caractéristiques des villages enquêtés

Arrondissement	Village	Fondateur	Origine fondateur	Date fond	Pop. tot.	Nbr CC
DIENDE	Diendé	Ansou DJITE	Diat.Mand	1890	1098	66
	Diat.Mand.	Samba DRAME		1840	572	39
	Kounayan		Rep. Mali	1791	455	21
	Séfa	CGOT	France	1949	269	28
	Diat.Réfu.	AmidouDialo	Fouta	1965	-	8
	Diat.Souc.	Mdou CAMARA	Bassaf	1966	241	20
SIMBANDI BALANTE	Térembasse	T.S. MANE	Niafor	*	300	17
	Boucaour	Soul.DIATTA	Diatacnda	1721	325	14
	Anice	Mlg DIATTA	Niafor	1923	374	18
	Faraba	Lam.DIATTA	Bambaly	1931	405	26
	Bondaly	NFam.SADIO	Diatacnda	1949	270	16
	Darsilame	D.K. TACKY	Darsilame	1950	182	15
	Sédhiound.	Mnkoye FATY	Gu.Bissau	1931	357	32
	Faraba	Bac. CAMARA	Limana	1944	340	20
	Bani	Skri.DIATTA	Sandinéry	1921	300	20
	Athioufa	Démaro Mané	Simb.Blnt	1911	500	29
	Safane	Ndimb SADIO	Boukaour	1791	700	82
	Simb.Blnte	Mam.MANSALY	Niafor	1890	3500	200
Kolane	NabonySADIO	Safane	-	870	52	

* Le village de Térembasse est plus ancien que celui de Simbandi: le fondateur de Simbandi Balante fut hébergé à Térembasse avant son installation définitive à simbandi Balante.

2.1.1. Occupation des terroirs villageois

Il ressort de nos résultats que les premiers occupants dans

les deux (2) vallées eurent lieu à la fin du 18^é siècle.

Dans les vallées de Diendé, les villages de KOUNAYAN et de DIATTOUMA mandingue furent les premiers installés; et dans celle de Simbandi Balante, les premiers colonats furent BOUKAOUR, SAFANE et TEREHBASSE.

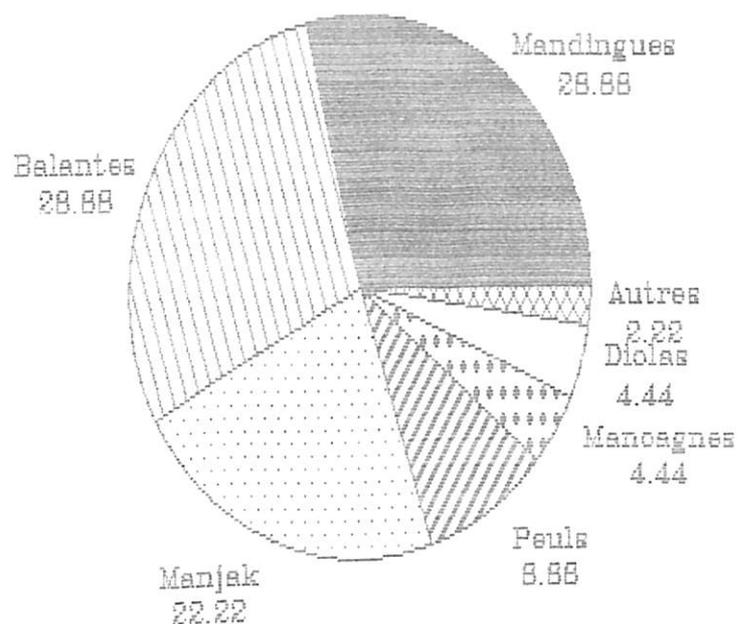
L'analyse des modes d'occupation des terres villageoises au moment de l'installation montre une occupation plus pacifique dans la vallée de Simbandi où près de la moitié des terres villageoises ont été occupées après débroussaillage (46 %), le reste étant des terres concédées par des villages déjà installés.

Dans la vallée de Simbandi, 16.7% seulement des villages se sont installés après une colonisation pionnière sinon la majorité des villages ont été installés sur des concessions villageoises qui leur ont été prêtées soit par des villages plus anciens (DIENDE, DIATTOUMA SOUKOUTOTO), soit par l'Etat colonial (CGOT) ou républicain (DIATTOUMA réfugié en 1965).

2.1.2 Caractéristiques du Peuplement.

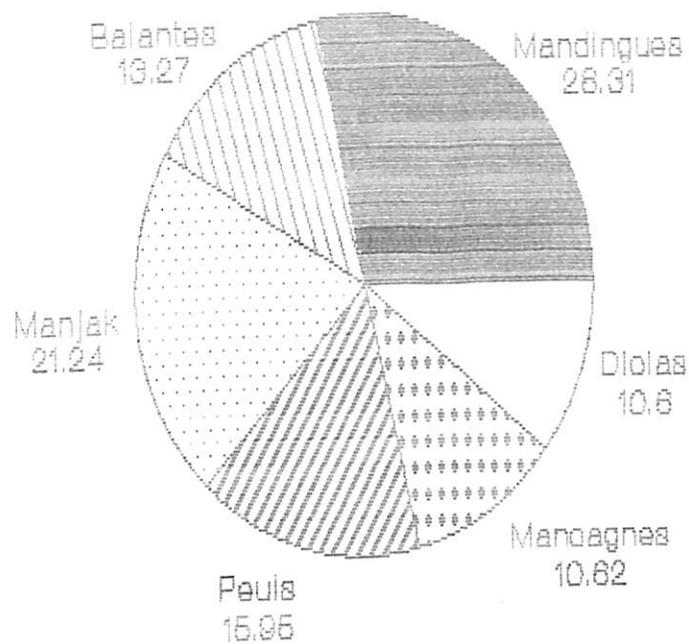
La population totale est composée de différentes ethnies (Figure 3).

Fig 3 Proportion des differents groupes ethniques de l'echantillon (%)



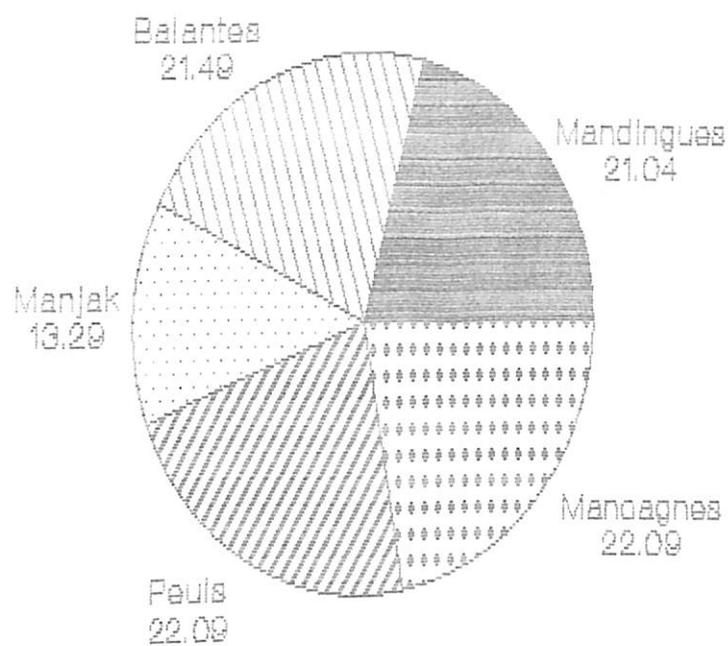
enquete 1991

Fig 4a Repartition des groupes ethniques
Diende (%)



enquête 1991

Fig 4b Repartition des groupes ethniques
Simbandi (%)



L'analyse selon la vallée révèle que d'une façon globale, l'ethnie Mandingue est bien représentée dans les deux vallées.

A Simbandi Balante, les ethnies Balante et Manjaque s'avèrent être les plus représentées en deuxième et troisième place.

Dans la vallée de Diendé, après les Mandingues, on rencontre les groupes Manjaques ou Peuls en deuxième et troisième place.

Les autres groupes sont faiblement représentés dans les différentes vallées à l'exception des Diolas qui ne le sont que dans la zone de Diende (figure 4).

La religion dominante dans 89.47% des villages est la religion Musulmane. Seuls deux villages ont respectivement pour religion dominante l'Animisme et la religion Catholique.

2.1.3 Infrastructures Villageoises.

Parmi les infrastructures répertoriées nous retiendrons:

- les infrastructures administratives: Sous-Préfecture, Communautés rurales, Centre d'expansion rurale.
- les infrastructures agroéconomiques: Secco, Coopératives, Marchés.
- les infrastructures de santé: Pharmacie, Poste de santé.
- les infrastructures éducatives: Ecoles Arabes et Françaises.

A l'analyse, il se dégage deux villages bien équipés sur le plan des dotations infrastructurales: ce sont les villages de Diendé et de Simbandi Balante. Le premier se singularise par le fait d'être aussi le siège de la Sous-Préfecture de Diendé. Signalons que les marchés les plus fréquentés sont ceux de Sédhiou, Diendé et Simbandi Balante. qui ont tous des structures permanentes.

Tableau 3 : Importance des infrastructures villageoises

Villages	Types d'infrastructures									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Vallée DIENDE										
.Diendé	+	+	+	+	+	+	+	+		+
.Diatouma Soucoutoto										
.Diatouma Mandingue										
.Kounayan Mandingue										
.Séfa				+	+	+		+		
.Diatouma Réfugié										
2. SIMBANDI BALANTE										
.Térembass										
.Mandina									+	
.Anice									+	
.Bondaly									+	
.Sédhiouning							+	+		
.Darsilam										
.Boucaour								+		
.Faraba									+	
.Bani									+	
.Athioufa									+	
.Safane					+	+		+	+	
.Simbandi Balante				+	+	+	+	+	+	+
.Kolane								+	+	

1=Siège sous-préfecture; 2=Siège Communauté Rurale; 3=CER
 4=Coopérative; 5=Secco; 6=Poste de santé; 7=Pharmacie
 8=Ecole française; 9=Ecole arabe; 10=Marché
 Seul le village de Simbandi Balante est équipé d'un forage.

Les deux villages sont déservis par deux axes goudronnés (Ziguinchor - Tanaff et Sédhiou - Diaroumé). Sinon la plupart des voies d'accès aux deux villages sont des pistes de terre dont près de 66% sont dans un état satisfaisant pendant toute l'année.

2.1.4. Villages Polarissants.

Dans les zones concernées par l'étude, quatre (4) villages ont été répertoriés: ce sont:

- vallée de Diendé: Diendé, Séfa
- vallée de Simbandi Balante: Simbandi Balante, Safane.

L'observation du Tableau 3 révèle l'importance en dotations infrastructurales de ces villages; ce qui justifierait la fréquence des visites dans ces villages.

2.1.5. Organisation sociale du travail et structure des espaces villageois

2.1.5.1. Organisation du Travail.

L'étude des modes d'organisation du travail villageois renseigne sur l'allocation de la main d'oeuvre villageoise aux principales activités de production.

a) Organisation du Travail dans la vallée de Simbandi Balante.

Nous nous sommes intéressés uniquement aux activités agricoles et à celles de productions animales.

Les systèmes de la vallée de Simbandi témoignent d'une forte division sexuelle du travail et des tâches. Les hommes travaillent exclusivement sur les terroirs de plateau (Maïs, Mil/Sorgho, Arachide), alors que les femmes sont essentiellement occupées dans la production rizicole.

Toutefois, il faut signaler que les hommes participent au nettoyage des parcelles de riz pluvial strict. En outre les hommes participent dans 25% des villages de la zone au sarclage du riz pluvial.

Concernant la récolte des céréales tant de plateau que de la vallée, elle implique autant les hommes que les femmes (Dans 15% des villages les femmes participent à la récolte du Mil et les hommes dans 77% de villages sont associés à la récolte du riz pluvial strict).

Tableau 4. Répartition Sexuelle du Travail agricole Vallée de Simbandi Balante

Opérations	Spéculations											
	Maïs		Mil/ Sorgh		Arach		Riz Pluvial		Riz de Nappe		Riz Aquat	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
NETTOYAGE	+		+		+		+	+		+		+
LABOUR	+		+		+			+		+		+
SEMIS	+		+		+			+		+		+
SARCLAGE	+		+		+			+		+		+
RECOLTE	+	+	+	+	+		+	+	+	+		+

b) Organisation du Travail dans la vallée de Diendé

Bien que se trouvant dans l'aire géographique Mandingue, l'organisation sexuelle du travail agricole dans les villages de la vallée de Diendé dénote de plus en plus d'une division sexuelle des tâches que des activités.

Tableau 5. Répartition sexuelle du travail. Diendé

Opérations	Spéculations											
	Maïs		Mil/ Sorgh		Arach		Riz Pluvial		Riz de Nappe		Riz Aquat	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
NETTOYAGE	+		+	+	+		+	+	+	+		+
LABOUR	+		+	+	+		+	+	+	+		+
SEMIS	+	+	+	+	+			+		+		+
SARCLAGE	+		+		+			+		+		+
RECOLTE	+	+	+		+			+		+		+

En effet dans 5% des villages, on note la tendance des femmes à s'occuper de spéculations traditionnellement réservées aux hommes (Mil/Sorgho par exemple)

En plus, hormis l'arachide qui reste la seule spéculation "masculine", les femmes participent au semis des autres spéculations (MAIS, Mil/Sorgho).

c) Organisation du Travail en Productions Animales.

la répartition du travail d'élevage est similaire dans les deux zones. Les hommes sont responsables de la conduite (abreuvement et gardiennage) de cheptel bovin, alors que les femmes se partagent avec les hommes la conduite du troupeau de concession (Petits ruminants et porcins dans la zone de Simbandi Balante).

2.1.5.2. Structures des Espaces Villageois.

L'analyse de la topographie locale révèle l'existence de six terroirs différents dans les espaces villageois:

1. WOULO	=	Forêts
2. KOUNKO	=	Cultures de Plateau, Pêche
3. KANKAN	=	Champs de case
4. SOUTO	=	Bois
5. SANTOFARO	=	Rizière haute
6. DOUMAFARO ou DJIFARO	=	Rizière basse ou aquatique

L'étude de la description faite par les villageois dans leur terroir nous renseigne sur les différents types de terroirs. On peut les classer en trois catégories (figure 5):

1. la catégorie de terroirs de Diendé 1:

Représentée par les villages de Diatouma Mandingue, Kounayan Mandingue et Diendé. On y rencontre tous les six types de terroirs, ces limites étant identifiées comme relevant de la juridiction du village.

2. la catégorie de terroirs de Diendé 2:

Représentée par les villages de Diatouma Soucoutoto, Diatouma Réfugié et Séfa. Au relevé de leurs terroirs, il manque le Souto et le Doumafaro. C'est à dire le sous bois en rupture de pente et les

Figure 5: Schéma d'un Espace agricole de Moyenne Casamance.

terres de la vallée. Il s'agit de villages installés sur des concessions de terres faites par l'Etat (Diatouma Refugié, Séfa) ou par d'autres villages (Diatouma Soucoutoto) mais qui ne possèdent pas de terres dans la vallée.

3. la catégorie des terroirs de Simbandi Balante.

Comprend tous les villages de la vallée de Simbandi et se caractérise par l'absence de terroirs dits "Woulo". Cette absence de forêts serait caractéristique de la forte densité d'occupation des terres dans cette zone.

L'analyse des terroirs permet de relever une représentation cohérente des espaces agricoles dans les villages enquêtés et une empreinte de chaque communauté villageoise sur un espace qui lui est reconnu par les autres villages.

2.1.6. Principales activités

Les activités agricoles seront analysées selon leur localisation dans les différents terroirs et leur calendrier agricole.

2.1.6.1 Localisations des principales spéculations agricoles

a) Principales activités en zone de champ de case ou

KANKAN

Le KANKAN est essentiellement un domaine de production vivrière (maïs, mil et jardin potager).

Dans 93% des villages de la vallée de Simbandi Balante, les champs de case sont occupés par le maïs (50%), le mil (28%) ou le sorgho (15%).

La vallée de Djindé se singularise par la pratique de la culture de l'arachide en zone de Kankan. dans 6% des villages enquêtés. Il faut aussi signaler l'importance du maraîchage dans cette zone (22% des villages).

b) Principales activités en zone de plein champ:

KOUNKO

Le plein champ est le domaine de la culture arachidière (80% des villages à Diendé et 40% dans le Simbandi). Notons que le système de culture de KOUNKO est plus diversifié dans les villages situés autour de la vallée de Simbandi. Hormis les cultures classiques de l'arachide, du millet de sorgho, on y trouve du maïs, du fonio, de l'arboriculture fruitière et de la riziculture pluviale stricte.

c) Principales activités en zones de Soutou

Dans le Simbandi, le domaine du Soutou est le lieu d'activités agricoles: arboriculture fruitière (11% des villages), de riziculture de nappe (16% des villages) et pluviale (22% des villages).

Toutefois, il reste le lieu privilégié (50% des villages de Simbandi) voire exclusif (tous les villages de Diendé) de la production d'huile de palme.

d) Principales activités en zone de Santo Faro

Les rizières hautes en Santo Faro sont le lieu exclusif de la riziculture pluviale stricte dans la vallée de Diendé alors que dans le Simbandi Balante on y exploite des rizières de nappe et des blocs maraîchers. Cette différence de mode de valorisation est liée à la cote des différentes vallées.

e) Principales activités agricoles en zone de Douma

Faro

Cette zone est entièrement allouée à la riziculture aquatique dans la vallée de Simbandi. Par contre, à Diendé, elle est le lieu de production de riz de nappe (33% des villages) et de riz aquatique (67% des villages).

Fig 6 Importance Activites Agricoles
en zone Kankan (Simbandi)

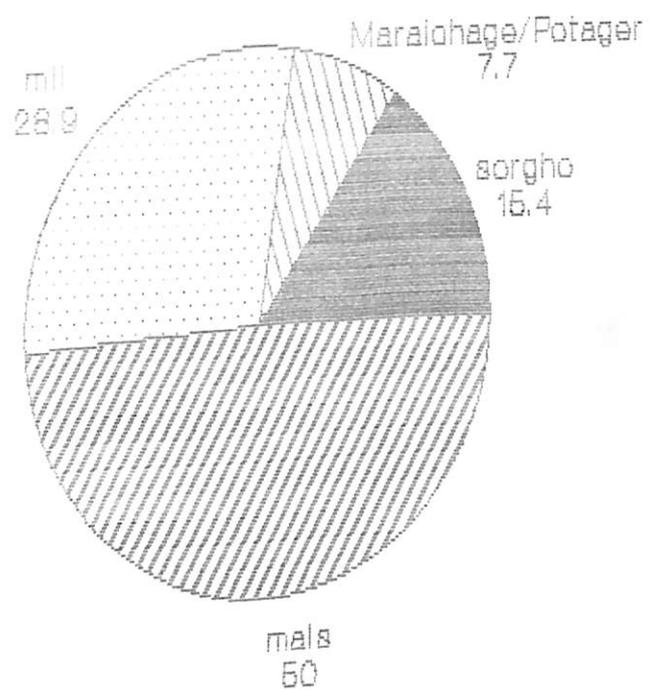


Fig 6b Importance Activites Agricoles
en zone Kankan (Diende)

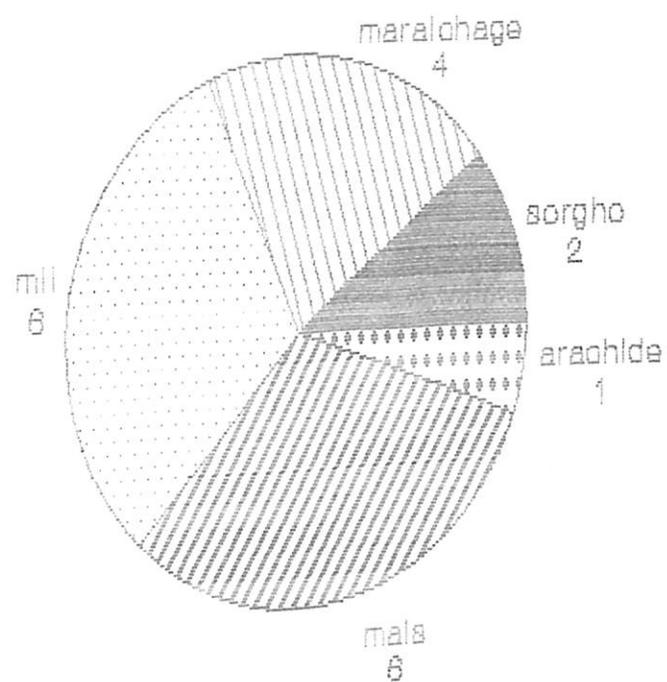


Fig 7a Importance Activites Agricoles
en zone Kounko (Simbandi)

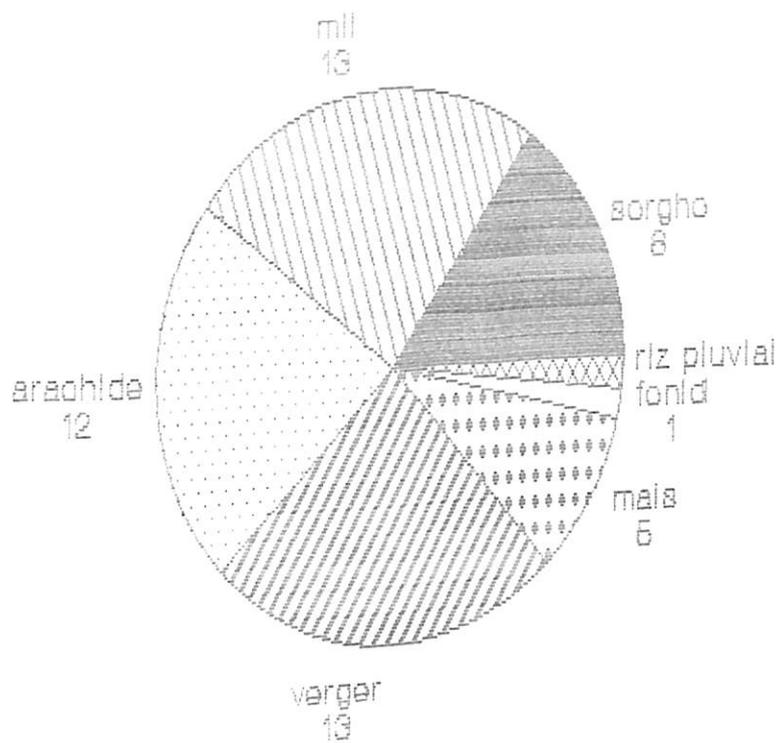
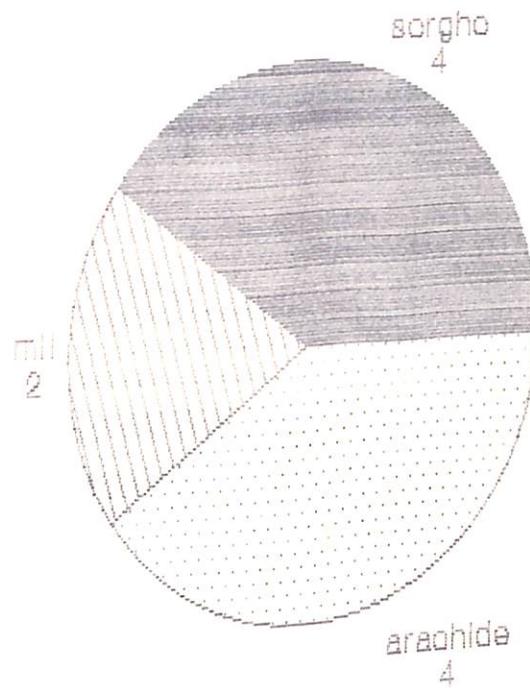


Fig 7b Importance Activites Agricoles
en zone Kounko (Diende)



En résumé il apparait en allocation d'espaces agraires à différentes spéculations. On pourra retenir:

- KANKAN: maïs, mil, sorgho, potager
- KOUNKO: arachide, mil, sorgho
- SOUTO: riz pluvial, riz de nappe, arboriculture
- SANTO FARO: riz pluvial, riz de nappe, maraîchage
- DOUMA FARO: riz aquatique, riz de nappe

Nous signalerons que le système agricole de la vallée à Simbandi est plus diversifié que celui de Diendé.

Fig 8 Importance Activites Agricoles
en zone Souto (Simbandi)

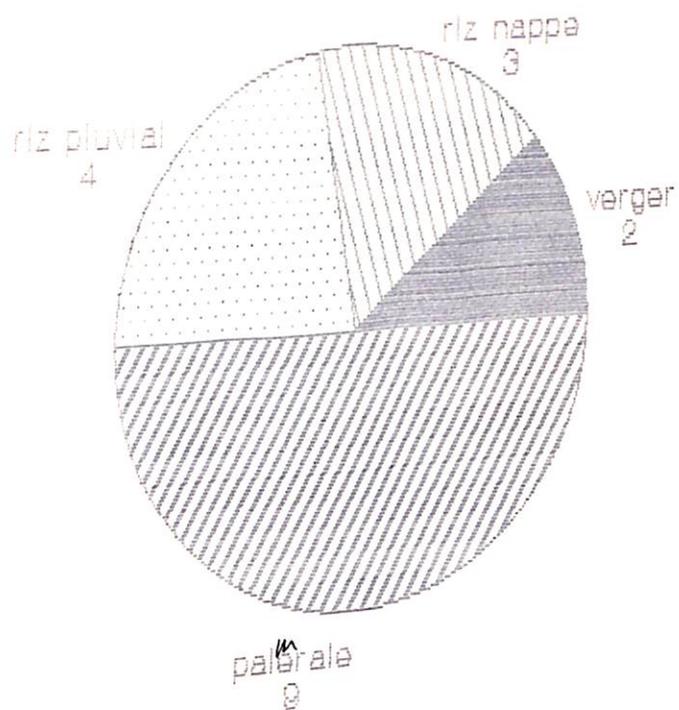


Fig 9 Importance Activites Agricoles
en zone Santo Faro (Simbandi)

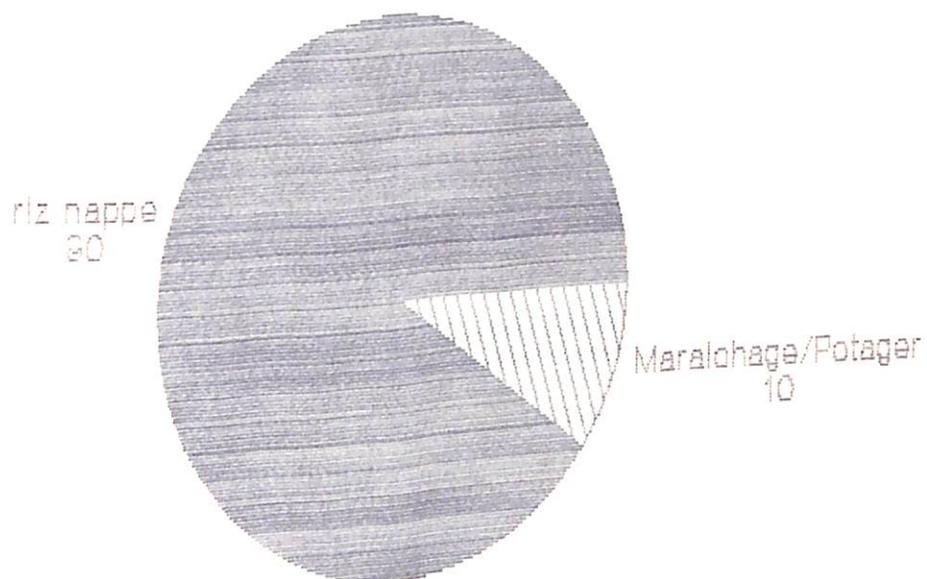


Fig 10a Importance Activites Agricoles
en zone Douma Faro (Simbandi)

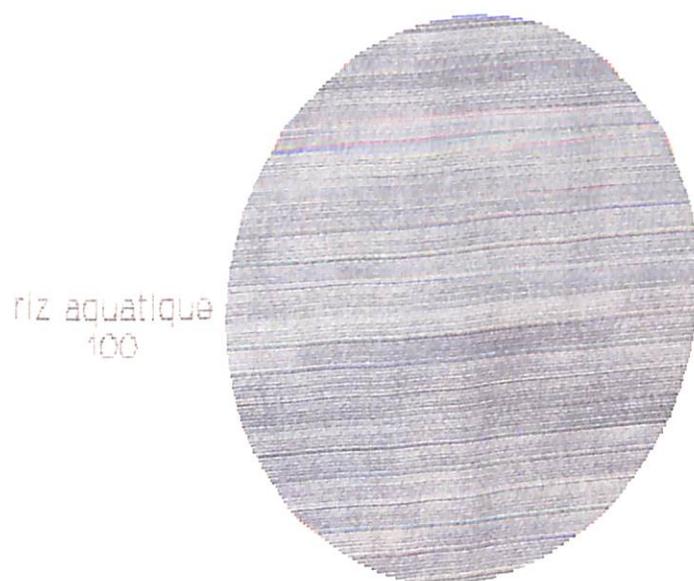
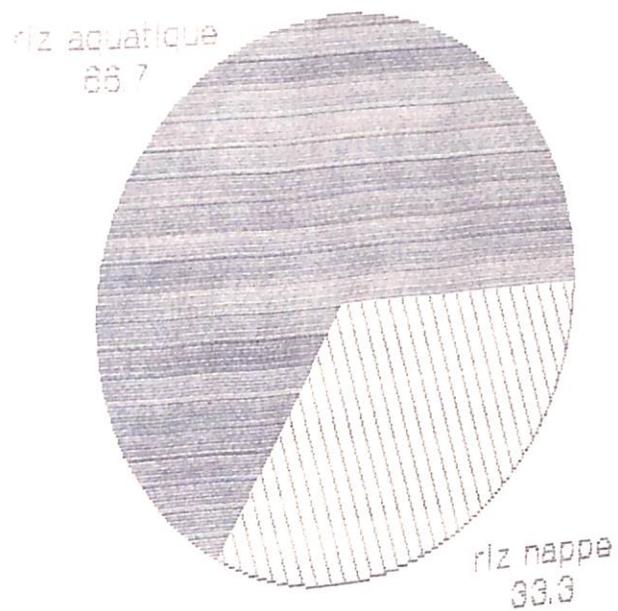


Fig 10b Importance Activites Agricoles
en zone Douma Faro (Diende)



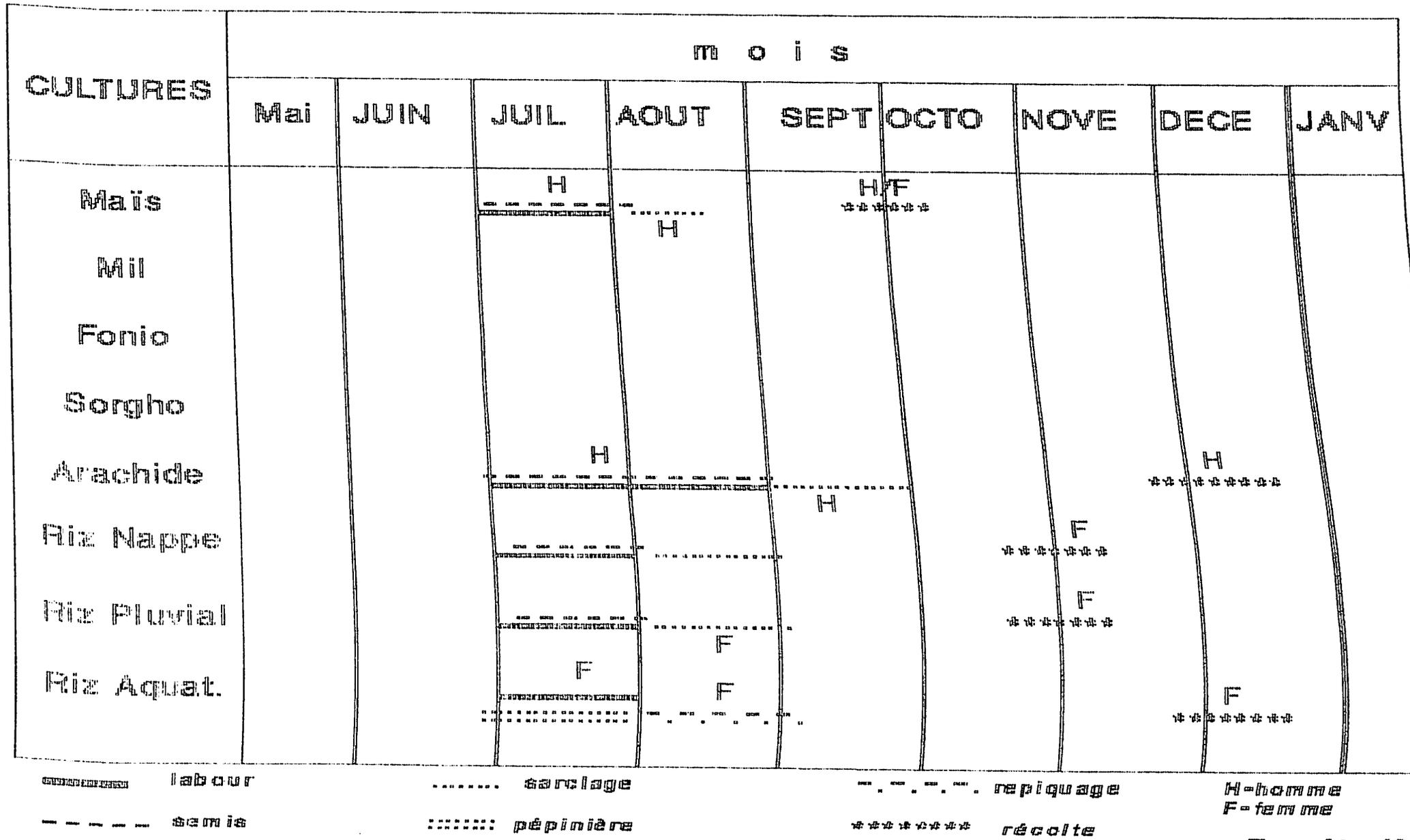
2.1.6.2. Les calendriers culturaux

Les calendriers culturaux révèlent l'existence de trois périodes de travail que sont (cf: Figure 11. et 12.):

- Phase 1: la phase d'installation des cultures
Elle s'étale de Juin à mi-Août pour les hommes dans la vallée de Simbandi et de Juillet à Août dans la vallée de Diendé.
Pour les femmes, elle va de mi-Juin à mi-Septembre pour la vallée de Simbandi et de Juillet à Septembre pour la vallée de Diendé; Ceci étant expliqué par le repiquage des rizières aquatiques.
- Phase 2: la phase d'entretien des cultures
Elle va de la mi-Août à mi-Septembre dans la zone de Simbandi et du début du mois d'Août à la fin du mois de Septembre à Diendé.
- Phase 3: période des récoltes
Elle va du mois de Septembre à Janvier. Elle est très étalée dans le temps et dépend du cycle des spéculations.

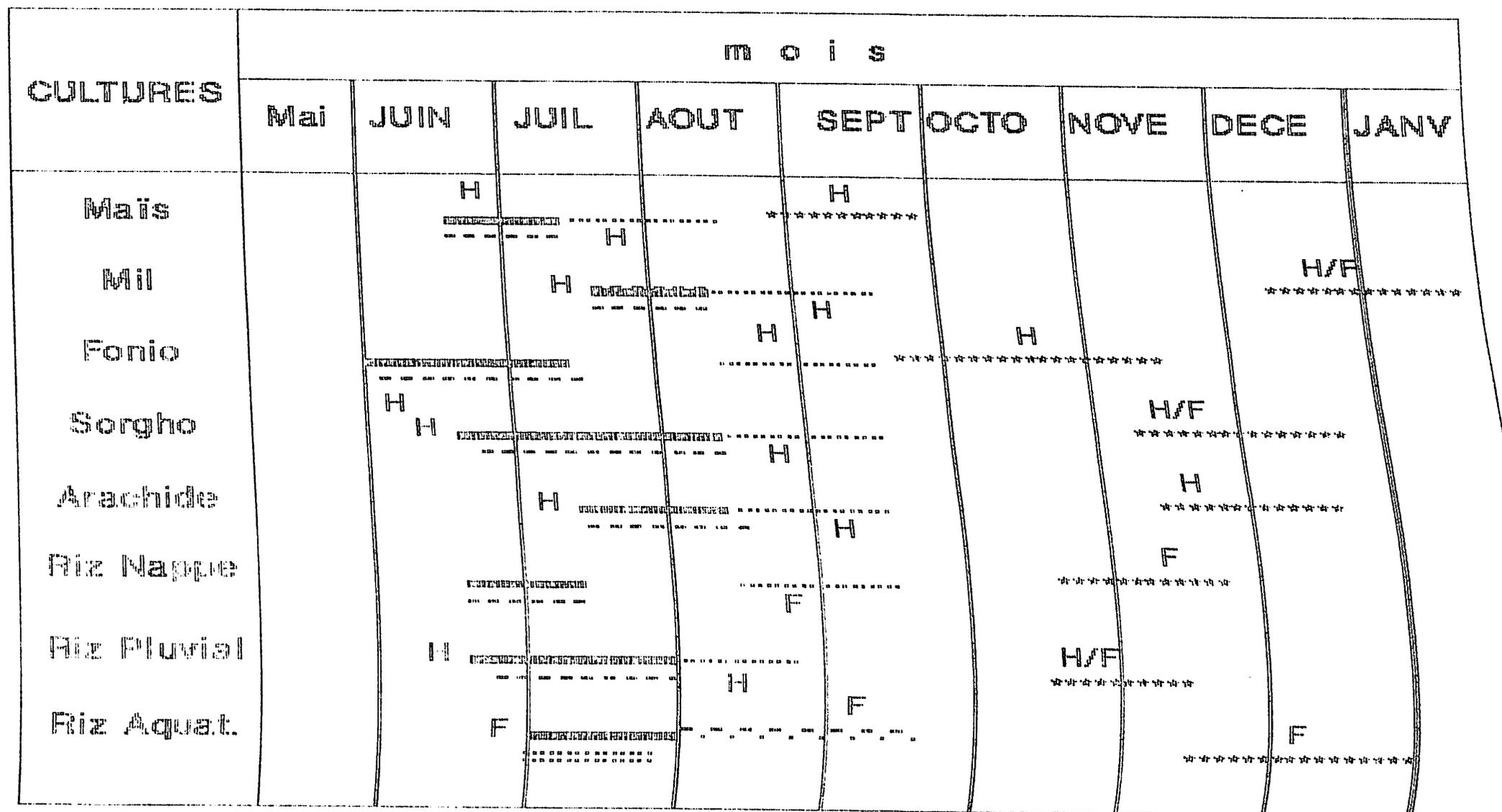
On retiendra l'existence d'une période de forte demande de main d'oeuvre agricole, qui s'étend du mois de Juin à Septembre pour les villages de la vallée de Simbandi et de Juillet à fin Septembre pour ceux de la vallée de Diendé. Par conséquent, la bonne période pour l'exécution de travaux hors exploitation se situerait entre le mois de Février et Avril.

Figure 11: Calendrier culturel - Vallée de Diendé



----- labour
 sarclage
 - - - - semis
 :::::: pépinière
 - . - . - . repiquage
 ***** récolte
 H=homme
 F=femme

Figure 12: Calendrier cultural - Vallée de Simbandi



————— labour
----- semis

..... sarclage
: : : : pépinière

- . - . - repiquage
***** récolte

H-homme
F-femme

2.1.6.3 Activités de production animale

Les activités de production animale consistent en l'élevage traditionnel de bovins, de petits ruminants mouton, chèvre, de porcins, d'asins, de chevaux et de volailles.

a) Répartition des différentes espèces animales

Les espèces les plus représentées sont les ovins, les caprins et les volailles. Ces types d'élevages sont pratiqués dans tous les villages dans les alentours des vallées de Diendé et de Simbandi. Vient ensuite l'élevage bovin; il est pratiqué dans 84% des villages à l'exception du village de Athiouffa dans le Simbandi, Sefa et Diatouma Réfugié dans le Diendé.

Ensuite, on retrouve les élevages porcins et asins qui sont réalisés dans 52% des villages.

L'élevage du cheval n'est pratiqué que dans le village de Diendé.

Tableau n° 6: Distribution des espèces animales
(en % des villages exploitant l'espace donnée)

Espèce animale	TOTAL	Simbandi	Diendé
Bovins	84.21	92.30	66.66
Ovins	100.0	100.0	100.0
Caprins	100.0	100.0	100.0
Volaille	100.0	100.0	100.0
Porcs	52.63	38.46	53.33
Asins	52.63	46.15	66.66
Chevaux	marginal	00.00	1 village

b) Importance de l'élevage bovin

Le cheptel bovin dans les deux zones de l'enquête est estimé à 3526 animaux dont 89,4% est localisé dans la zone de la vallée de Simbandi.

Les villages de la zone de Diendé regroupent 8 troupeaux, dans quatre des six villages soit 15,7% des 51 troupeaux identifiés lors de la collecte des données. Les villages où on dénombre le plus grand nombre d'unités d'élevage bovin sont Simbandi Balante (9 troupeaux), Safane, Terembass, Kolane (5 troupeaux), Faraba et Mandina (4 troupeaux).

Les statistiques de la taille des troupeaux se présentent

Comme suit:	DIENDE	SIMBANDI BALANTE
Minimum	24	8
Maximum	98	305
Moyenne	54	72

c) Calendrier fourrager des ruminants

- Calendrier fourrager des bovins
Les bovins sont conduits en troupeaux collectifs ou individuels. Leurs évolutions dans les espaces villageois répondent aux calendriers ci-après (figure 13, 14, 15):

- + Vallée de Diendé
 . Janvier à Février: pâturage dans les rizières (faro);
- . Mars à Juin: pâturage en plein champ (Kounko)
- . Juillet à Décembre: pâturage de forêt (Woulo).
- + Vallée de Simbandi Balante
 . Fin Janvier à début Mars: pâturage de rizières (faro)
- . Mars à Juin: pâturage de plein champ (Kounko)
- . Juillet à Décembre: pâturage de jachère (Kounko)

Figure 13. Calendrier fourrager des bovins

	Jv	fv	mrs	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sept	Oct	Nov	Dec
Diende		///	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX				forêt			
Diatouma Mandingue	///	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						///
Kounayan Manding												
Diatouma Soucoute	///	///	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Bondaly	+++	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Dareilam	+++	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Mandina	+++	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Boucaour	+++	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Anice		///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Sedhiounding	+++	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Terembasse		///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Kolane	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Simbandi Balante		///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Bany	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Faraba	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Safane	+++	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///

33

La principale différence entre les calendriers fourragers des troupeaux bovins conduits dans les deux vallées réside dans l'absence de pâturage de forêt pour la vallée de Simbandi. Sinon, pour ce qui concerne précisément, les terres de vallée, la durée d'occupation par les troupeaux est de deux mois étalés de Janvier à Février.

- Calendrier fourrager des petits ruminants

La conduite des petits ruminants est dictée par le rythme de récolte des principales cultures.

De Juillet à Novembre, le cheptel de petits ruminants est conduit dans le domaine de Kankan. Lorsque les cultures de maïs sont en place, les animaux sont attachés sur les espaces incultes (Kéno) dans les champs de case. Ensuite, jusqu'à la période de rentrée complète des cultures, les animaux pâturent en toute liberté dans les parcelles déjà récoltées du terroir villageois.

2.1.6.4. Activités de production forestière

Ce sont essentiellement des activités de cueillette de produits forestiers (Parkia Biglobosa, fruit de Landolphia heulodoti, régimes de Elaeis guineensis) de coupe de bois de chauffe ou de piquets de clôture et la cueillette de miel.

Tableau 16: Importance des productions forestières (en % des villages pratiquants)

Productions	TOTAL	DIENDE	SIMBANDI
Bois de chauffe	100	31.6	68.4
Piquets de clôture	5.5	16.7	-
Parkia Bigl(néré)	26.3	50.0	15.4
Landol.Heul(caba)	57.9	83.3	46.1
Elaeis gui.(palm.)	78.9	33.3	53.8
miel	31.6	83.3	7.7

Dans la vallée de Diendé, les principales productions forestières sont la cueillette de fruit de *Landolphia heulodoti* (Caba) et de miel, la cueillette de fruit de *Parkia biglobosa* (nééré) et le ramassage de bois de chauffe (tableau 16).

Cette dernière activité est la plus pratiquée dans les villages de la vallée de Simbandi Balante, suivie par l'exploitation des palmeraies à huile et des fruits de *Landolphia heulodoti*.

Ces activités de valorisation des productions forestières sont réalisées dans les forêts (Woulo), le plein champ (Kounko) et la palmeraie (Souto).

2.1.6.5. Autres activités de production

Il s'agit de la pêche crevettière et de la pêche fluviale. Elles sont réalisées au niveau du Fleuve Casamance par les habitants des villages de Diendé, Séfa et Kounyan Mandingue dans la vallée de diendé et ceux de Athioufa, Simmbandi Balante, Bondaly, Boucaour, Anice et Terembass dans la vallée de Simbandi Balante. Dans ces derniers villages, les paysans pratiquent aussi la pêche crevettière.

Cette première analyse de la structure des espaces villageois et de l'importance des activités de production confirme la nécessité de considérer le niveau village comme lieu privilégié de prise de décision.

Le territoire villageois est connu et alloué aux différentes activités de production selon une répartition des terroirs donnée et dont l'exploitation est organisée en une succession contrôlée.

La responsabilité de la gestion de ces terroirs est du ressort du chef de village qui est un interlocuteur incontournable pour toute action d'intervention sur le milieu.

Dans la prochaine section de cette étude, nous nous intéresserons particulièrement aux cadres associatifs existants dans les différents villages.

2.1.7. L'assemblée villageoise

Deux types de structures ont été identifiées dans les

villages:

- les assemblées villageoises
- et les associations paysannes

2.1.7.1. L'assemblée villageoise

Elle est composée des chefs d'exploitation et/ou de concession du village.

Cette structure a été identifiée dans le Balantacounda où elle se tient dans 69% des villages.

L'assemblée villageoise se réunit sur convocation de son responsable. Pour l'année 1991,; les motifs ayant justifiés sa convocation sont les suivants:

- le paiement des impôts: 44%
- le compte-rendu de réunions auxquelles ont assisté les autorités des villages: 22%
- la détermination de la campagne de récolte des noix de palmiste: 22%
- et la planification du nettoyage du domaine habité dans les villages: 12%

Dans la plupart des cas, le responsable de cette assemblée est le chef de village (78% des villages). Dans les autres villages le responsable est une tierce personne.

Les principales attributions des chefs de la dite assemblée sont:

- la détermination des zones de parcours,
- la gestion de la collectivité pour la sauvegarde de l'entente entre les habitants,
- et le suivi de l'exécution des décisions arrêtées au niveau de l'assemblée villageoise.

L'accès à cette fonction se fait souvent par le biais de la succession familiale, mais dans certains villages, elle peut être attribuée par une reconnaissance à la faveur du nouveau promu de ses compétences et/ou de son courage, voire par voie électorale. Dans ce dernier cas, tous les chefs d'exploitation participent à l'élection.

La mission essentielle de cette structure consiste à garantir

la cohésion sociale et l'exploitation des ressources locales en statuant sur les litiges fonciers intra villageois (détermination de champs, appropriation foncière). et/ou inter villageois (délimitation des terroirs) et date d'exploitation des espaces à usage communautaire (palmeraie, forêts, etc...).

2.1.7.2. Les associations paysannes (A.P)

Les associations paysannes sont présentes dans 84% des villages de l'échantillon. On peut rencontrer une ou plusieurs formes associatives dans les villages enquêtés. Les associations sont classées en diverses catégories qui sont:

- les associations de classes d'âge: 20% des AP
 - . associations de femmes
 - . associations de jeunes
- les associations religieuses: 10% des AP
Ce sont les dahiras et les organisations de la communauté chrétienne;
- les organisations paysannes: 30% des AP
 - . Fédérations des Associations de Développement Communautaire de Balantacounda (FADECBA),
 - . Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance (AJAC)
- les associations de base créées par les services techniques publiques: 22.5% des AP
 - . Maison Familiale
 - . Association des Eaux et Forêts
- les groupements d'intérêts économiques (GIE): 10% des AP
- et les associations regroupant tous les villageois: 7.5% des AP.

La dynamique associative est plus forte dans les villages de la vallée de Simbandi où les associations paysannes les plus représentées sont la FADECBA (présente dans 77% des villages) et la Maison Familiale (dans 54% des villages). Ces deux associations sont représentées dans 83% des villages (tableau 8).

tableau 8: Liste des Associations Paysannes
les plus représentées

Vallée de DIENDE			
Village	Association	Date	Responsable
Diendé	GIE de Femmes	1980	Diansaba DRAME
	Grpmnt Garçons	1978	Nely CISSE
Diatouma Mandingue	Grpmnt Jeunes	1980	Lang DEMBA
Kounaya Mandingue	Grpmnt Femmes	1986	Fatou GASSAMA
	Grpmnt Femmes	1990	Balanto MANE
Diatama Soukoutoto	Grpmnt Femmes	1990	Bourama BATHIA
	Grpmnt Jeunes	1981	Yankouba DIOCOU
Diatam Réfugié	Grpmnt Femmes	1986	Karfra MANDIANG
Vallée de SIMBANDI BALANTE			
Bondaly	FADECBA	1991	Bolong KIDIERA
Darsilam	FADECBA	1989	Ansoumana MANE
Boucaour	FADECBA	1987	Bourama TOURE
	M. FAMILIALE	1970	Tombou DIATTA
Anice	M. FAMILIALE	1981	Becaye MANSALY
Terembass	FADECBA	1991	Malamine BIAYE
	M. FAMILIALE	1985	Jacques SADIO
Kolane	FADECBA	1989	Souleymane BIAYE
	M. FAMILIALE	1983	Abdoulaye MANE
Simbandi Balante	FADECBA	1989	Inté DRAME
	M. FAMILIALE	1981	Malamine DIATTA
	Union AJAC	1983	Omar SADIO
Bany	FADECBA	1989	Bara CISSE
	M. FAMILIALE	1986	Malamine CISSE
Faraba	FADECBA	1989	Bacary DIASSY
Athioufa	FADECBA	1987	Ami TOURE
	M. FAMILIALE	1977	Sékou CAMARA
Safane	FADECBA	1987	Abdoulaye SADIO

La forte représentation de ces types d'association autorise leur implication dans toute décision nécessitant l'aménagement des espaces.

2.1.7.3. Administration du village

Le village est administré par un chef qui est assisté, dans certain cas, par une autorité principale pour sa prise de décision.

Le chef de village est choisi par les exploitants. Ce choix est dicté par différents critères dont les plus importants sont: l'appartenance au lignage fondateur, la position sociale et la capacité de négociation (cf: liste des chefs de villages page).

figure 9: Liste des chefs et des principales autorités des villages

Village	Nom Chef de village	Principale Autorité
Diendé	Kéba DJITE	Kéba DJITE
Diatouma Mandingue	Massané DRAME	Massané DRAME
Kounayan Mandingue	Sama SAWANE	Sama SAWANE
Sefa	François GOMIS	<u>Famara TAMBA</u>
Diatouma Soucoutoto	Malick CAMARA	Malick CAMARA
Diatouma Réfugié	Youssoupha MENDY	Youssoupha MENDY
Bondaly	Cherif FATY	Cherif FATY
Darsilam	Bourama DIATTA	Bourama DIATTA
Mandina	Mamadou DIATTA	Mamadou DIATTA
Boucaour	Bourama DIATTA	Bourama DIATTA
Anice	Malang SADIO	Malang SADIO
Sédhiouning	Bourama TACKY	Bourama TACKY
Terembass	Moussa MANE	<u>l'IMMAM</u>
Kolane	Ansoumana SADIO	<u>l'IMMAM</u>
Simbandi Balante	Ibrahima MANSALY	Ibrahima MANSALY
Bani	Bourama DIATTA	Bourama DIATTA
Faraba	Ibrahima CAMARA	<u>IMMAM</u>
Athioufa	Malang MANE	Malang MANE
Safane	Malang MANE	Malang MANE

Les attributions des chefs sont la récupération des impôts ruraux, le règlement des conflits et particulièrement, dans la vallée de Simbandi, la gestion du système agraire villageois (fixation des aires de pâtures et de cultures, arrêté des dates de récoltes). La conduite de ses fonctions suppose le recours à d'autres ressources en matière de conseil; ce sont les sages du

villages, des tiers reconnus pour leurs qualités intrinsèques et dans certains cas des rituels fétichistes.

L'importance du rôle du chef du village apparaît sur le plan foncier (gestion des conflits) et la gestion du systèmes agraires. Par conséquent, il demeure un personnage-clé dans la justification des technologies telles que les aménagements de base qui intéressent tout le village voire plusieurs villages en même temps.

2.1.8. La situation foncière

Dans cette section, nous traiterons de la délimitation des terroirs villageois, des problèmes liés à leur extension et des problèmes liés à l'appropriation des différents types de terres.

A terme, l'analyse permettra de révéler les problèmes liés à la gestion du foncier entre les villages et dans un même village.

2.1.8.1. La délimitation des espaces villageois

Les villages sont des entités dont la délimitation est, pour la plupart des cas, matérialisée par des limites physiques (grands arbres, marigots, barrages, puits) ou naturelles (bolong). Dans tous les cas, les limites des villages sont connues et ne souffrent pas de contestation entre parties (à l'exception des villages de Diatouma Mandingue, Soucoutoto et Réfugié dans la vallée de Diendé⁵).

Plusieurs cas d'extension de terroirs nous ont été signalés et seulement dans la vallée de Simbandi Balante, 46% des villages ont réalisé des extensions de leurs terroirs qui ont porté dans 86% sur les terres de plateau. Les terres de pente du piémont ainsi que les terres basses de la vallée n'ont jamais fait l'objet d'extension. La raison ayant justifié cette extension domaniale sur le plateau est le croît démographique (naissances et/ou entrée de réfugiés bissau-guinéens).

⁵ Les villageois de Diatouma Mandingue, pour avoir fait des concessions de terres aux deux autres villages ne reconnaissent pas de limites à leur village par rapport ~~aux~~ à ces derniers

Dans tous les villages ayant procédé ainsi à une augmentation de leurs terroirs, il y a eu des problèmes litigieux. Ils peuvent être classés en deux catégories:

- Les litiges intra-villageois
- Les litiges inter-villageois

a) Les litiges fonciers inter-villageois

Ils ont été signalés dans la vallée de Simbandi et dans trois des 13 villages enquêtés. Les litiges ont porté tant sur les terres de plateau que les rizières.

La cause est liée à l'inexistence de limites physiques d'accord parties par les femmes productrices, les chefs d'exploitation et les chefs de lignage.

Le règlement de ces litiges est opéré dans le village même, au niveau des chefs de concessions, de lignage et à défaut d'accord, au niveau du chef de village.

b) Les litiges fonciers inter-villageois

Ils opposent deux ou plusieurs villages adjacents qui contestent l'appropriation d'un espace rural particulier. Le tableau suivant rend compte des principaux litiges fonciers inter-villageois:

Tableau 10 : Litiges inter-villageois

Village 1	Village 2	Terroir revendiqué	Réglement
Kolane	Djimbara	Rizières	Non
Simbandi	Athioufa	Plateau(verg.)	Oui
Kolane	Athioufa	Rizières	Oui
Terembass	Bondaly	Palmeraie	Oui
Boucaour	Bondaly	Rizières	Oui
Boucaour	Sédhiouning	Rizières	Oui
Boucaour	Thiar	Plateau	Oui
Diatouma Manding	Diatouma Réfug.	Plateau	Oui

Les litiges inter-villageois sont pour la plupart des cas

réglés à l'échelle des chefs de villages et de la communauté rurale. Un seul cas de litige a fait l'objet d'une solution unilatérale prise par le sous-préfet. Ce litige concerne les terres de plateau abandonnées par les réfugiés installés à Diatouma Réfugié. Au départ de ceux-ci, les habitants de Diatouma Mandingue ont repris "leurs terres" qui furent jadis concédées par l'administration territoriale.

Cette anecdote traduit bien la persistance de la propriété foncière en milieu traditionnel.

2.1.8.2. La propriété foncière

a) Appropriation des espaces villageois et problématique de la participation des villages

La persistance de l'appropriation foncière, même si la terre peut être concédée sur plusieurs générations, nous a amené à poser la question de la distribution des terres entre les villages.

Les résultats obtenus révèlent que dans quatre des six villages de la vallée de Diendé, la primauté sur les terres villageoises est reconnue à certains lignages; pour la vallée de Simbandi, cette primauté n'est reconnue que dans 68% des villages: ce sont les lignages fondateurs.

Les principaux modes d'acquisition des terres sont le droit de hâche (22% des villages) et l'héritage (68% des villages). Les autres modes d'appropriation, telle la délation, l'emprunt et l'achat n'ont été signalés que dans 10% des villages. Ces modes d'acquisition sont les mêmes quelque soit les types de terroirs concernés; mais les terres de vallée ne font l'objet de transactions financières (déclarées).

Pour ce qui concerne ces terres basses, qui concernent notre domaine d'intérêt particulier, les différents y reconnaissent des zones appropriées, à l'exception de trois villages tous situés dans la vallée de Diendé (Séfa, Diatouma Réfugié et Diatouma Soucoutoto). C'est dire donc, que même, si les villages exploitent les terres de bas-fond, ils peuvent reconnaître l'appartenance de

ces dernières à d'autres villages. Il s'agit là d'une situation contraire aux dispositions arrêtées par la Loi sur le Domaine National mais que l'on gagnerait à maintenir tel quel afin d'éviter les litiges sociaux.

Dès lors, il faudra répondre à la question de la participation des villages non propriétaires dans l'aménagement et la gestion des ouvrages hydroagricoles.

Notre hypothèse, quant au degré de participation des villageois à la réalisation et à l'entretien est la suivante: les agriculteurs seront plus enclin à participer à la gestion de l'ouvrage s'ils se sentent à mesure de bénéficier des effets attendus (accès aux terres déssalées, effets sur l'environnement, possibilités d'exploitation des terres protégées).

Cela sous-tend les faits suivants:

- les plus intéressés seront les villages disposant d'un domaine foncier dans la vallée. Ceux-ci se sentiront d'autant plus concernés que leurs parcelles auraient été menacées par les sels;
- les villages ne disposant pas de terres dans la vallée se sentiront plus solidaires des premiers s'ils peuvent bénéficier de certaines parcelles aménagées ou de l'effet de l'ouvrage sur le bassin versant (donc sur certains terroirs de leur propre village par exemple la palmeraie).

b) Autres villages détenteurs de terres dans la vallée

Ce sont là des villages susceptibles de participer aux travaux de construction et de gestion des ouvrages, il s'agit des villages de Bassaf, dans la vallée de Diendé et ceux de Médina, Assoumane, Bony et Mnécounda dans la vallée de Simbandi Balante. Le tableau ci-dessous montre la liste des villages à sensibiliser:

Groupe 1: Villages détenteurs de terres dans la vallée
Effets attendus: Récupération de terres
sécurisation des cultures

+ Vallée de Diendé: Diatouma Mandingue
Kounayan Mandingue
Diendé, Bassaf

+ Vallée de Simbandi: Simbandi Balante, Athioufa,
Bony, Banny, Bondaly
Terembass, Assoumane
Mandina, Médina, Anice
Boucaour, Safane, Faraba,
Sédhiouning, Manécounda.

Goupe 2: Villages non détenteurs de terres dans la vallée

Effets attendus: Régénération des autres terroirs
Emprunt de parcelles

+ Vallée de Diendé: Diatouma Soucoutoto, Séfa
Diatouma Réfugié.

La possibilité de participation des membres de ce second groupe à l'exécution des travaux sera d'autant plus évidente que des concessions de terres pourront leur être accordées. Ceci peut être envisageable d'autant que dans la vallée de Diendé, où sont localisés tous les villages du Groupe 2, les terres basses ne sont pas toutes exploitées pour cause de salinité. Par conséquent, on peut s'attendre à une disponibilité accrue de rizières qui peuvent faire l'objet d'emprunt, une fois déssalées. Toutefois, la réalisation d'une telle initiative reste assujettie à l'identification de contraintes pouvant empêcher les détenteurs de terres à augmenter les superficies rizicoles exploitées.

En résumé, l'enquête a permis de statuer sur l'importance de l'échelle villageoise. Le village est placé sous la responsabilité d'un chef de village qui représente et gère les conflits intra ou inter-villageois. En outre, il possède la mission de gestion des

systemes agraires. Le terroir du village est delimité et approprié par les différents lignages dont les plus importants sont ceux apparentés au chef.

On y trouve différentes associations évoluant à l'échelle supra-exploitation et des organisations paysannes oeuvrant quelquefois dans plusieurs villages à la fois. Ces structures peuvent et doivent être associées à la phase de sensibilisation sur les aménagements d'intérêt commun. Cette sensibilisation devra privilégier les effets potentiels que sont la récupération des terres salées et la protection des terres à risque. Ensuite, elle insistera sur les effets du barrage dans les autres terroirs (régénération de la palmeraie) et/ou la possibilité d'exploitation des parcelles récupérées par le truchement de prêt ou de donation réglée d'accord parties.

2.2. Résultats de l'enquête Concessions

Au cours de cette enquête réalisée sur un échantillon de 139 concessions rurales, nous nous sommes intéressés :

- au statut de production dans chaque vallée afin d'analyser la structure de la main d'oeuvre totale des dotations factorielles et des activités de production.
- au statut de la riziculture à l'échelle de la concession et à la participation des producteurs à la réalisation des aménagements hydroagricoles.

2.2.1. Caractéristiques du Système de Production.

2.2.1.1. Vallée de Diendé.

a) Main d'oeuvre agricole.

La concession comprend 1,2 exploitation, soit 12 exploitants agricoles sur 10 concessions. Ceci témoigne de la forte dépendance des unités de production par rapport au chef de l'unité de résidence.

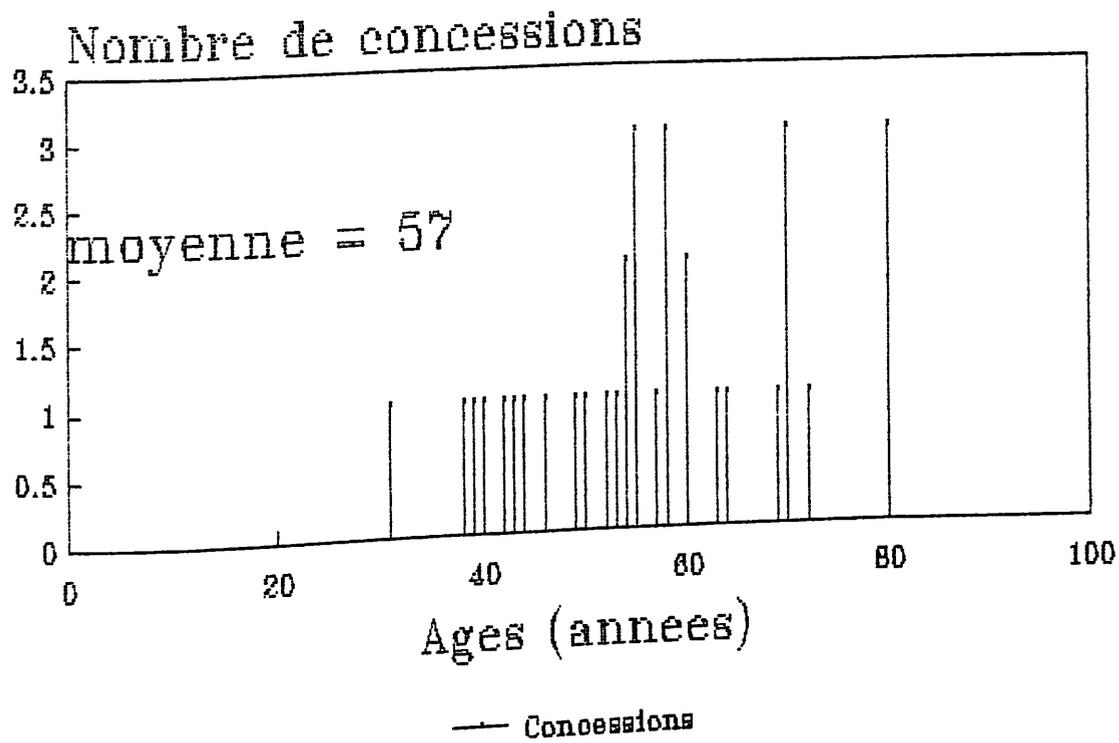
La population moyenne est de 157 personnes pour 10 concessions dont 60% de personnes de 16 et plus.

70% de la population de la concession est employée aux activités de productions agricoles. Le taux d'inactivité est relativement faible 28%. Il s'agit de personnes d'âge (hommes et femmes de soixante ans et plus et les enfants ayant au plus 8 ans).

Ce taux d'inactivité pour les personnes présentes est de 31% pour les femmes et de 25% pour les hommes.

L'âge moyen des chefs de concessions est de cinquante sept ans (figure 14 et 15).

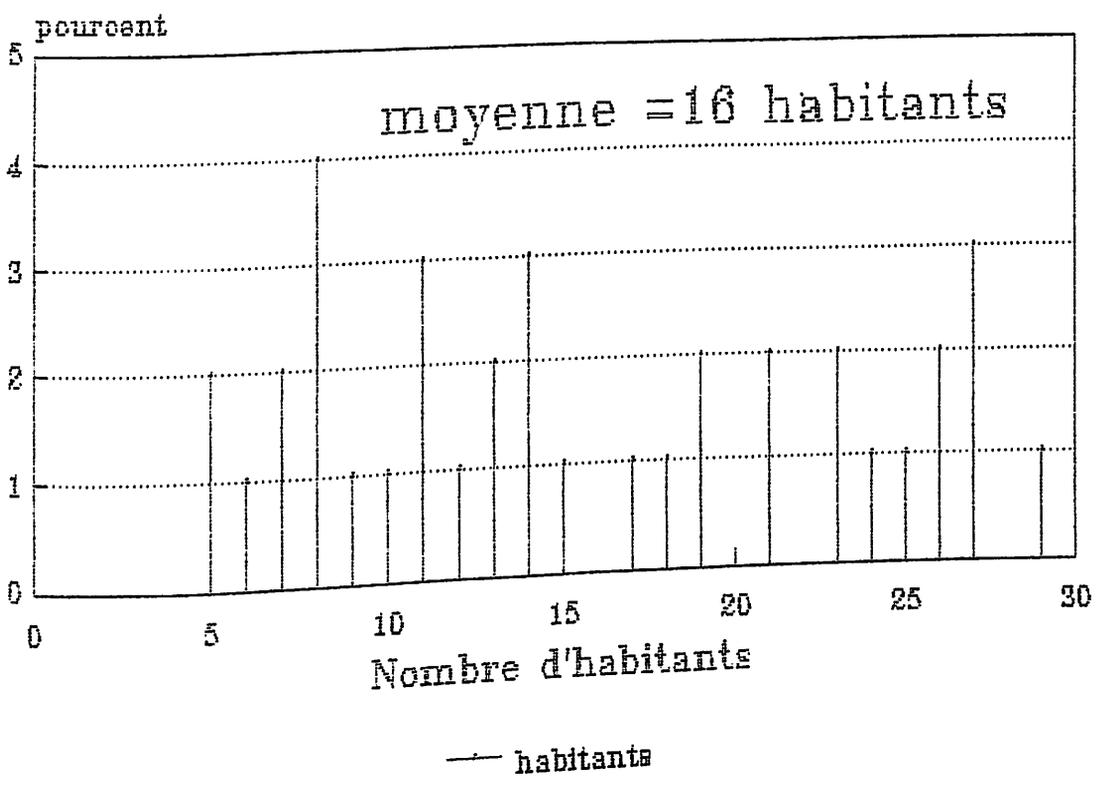
Age des chefs de concession Vallee de DIENDE



enquetes 1991

Figure 14

Population totale des concessions vallee de DIENDE



enquetes 1991

Figure 15

b) Dotations factorielles.

Nous distinguerons l'équipement de culture attelée, le matériel traditionnel de culture manuelle et le cheptel de trait.

- Matériel de culture attelée.

Les matériels les plus employés sont les charrues, les semoirs et les charrettes. Les taux d'équipement en ces matériels sont respectivement de 51.4, 40.5 et 29.7% .

En Moyenne on trouve par dix concessions 8 charrues, 6 semoirs 4 charrettes et 2 souleveuses.

- Cheptel de trait.

Le cheptel de trait est dominé par les bovins (43.2% des exploitations) On y rencontre en second ordre les ânes (18.9% des exploitations).

- Matériel de culture manuelle.

l'importance de ce type de matériel révèle la part des pratiques traditionnelles dans l'exécution du travail agricole. On trouve en moyenne 3 daba, 6 baro (fanting) et 9 houes traditionnelles par concession.

c) Les Systèmes de Production animale.

Il est de type agropastoral, les agriculteurs élèvent des bovins, des petits ruminants (ovins et caprins) et pour les concessions non musulmanes on rencontre des porcins.

Les élevages de bovins, de moutons, de chèvres et de porcins sont réalisés respectivement par 37.8, 89.2, 67.6 et 18.9% des concessions. La taille moyenne du cheptel de concession est de 4 pour les bovins, 3 pour les ovins, 6 pour les caprins et 1 pour les Porcins.

d) Sous-Système de Production végétale.

Les principales cultures sont l'arachide, le maïs, le mil, le

riz aquatique, le riz pluvial et le riz de nappe (tableau 11).

Tableau 11: Répartition des parcelles sur 10 concessions

Cultures	Kounko	Kankan	Souto	Faro	Total
Arachide	2	-	-	-	2
Arachide-Mil	12	-	-	-	12
Mil	9	3	-	-	12
Sorgho	5	3	-	-	8
Mais	2	11	2	-	15
Fonio	5	-	-	-	5
Riz Pluvial	0.5	-	33	-	33
Riz de Nappe	-	-	-	25	25
Riz Aquatique	-	-	-	67	67
Orangers	2	1	15	-	18
TOTAL	37	18	50	92	197

Les concessions disposent en moyenne de 20 parcelles dont 4 dans le plein champ, 2 dans les champs de case, 5 en bordure de pente et 9 dans les rizières (figure 16).

La riziculture occupe près de 5% des parcelles exploitées par la concession (64 % des parcelles sont localisées dans la vallée) (figures 17 et 18).

Distribution des parcelles vallee de DIENDE

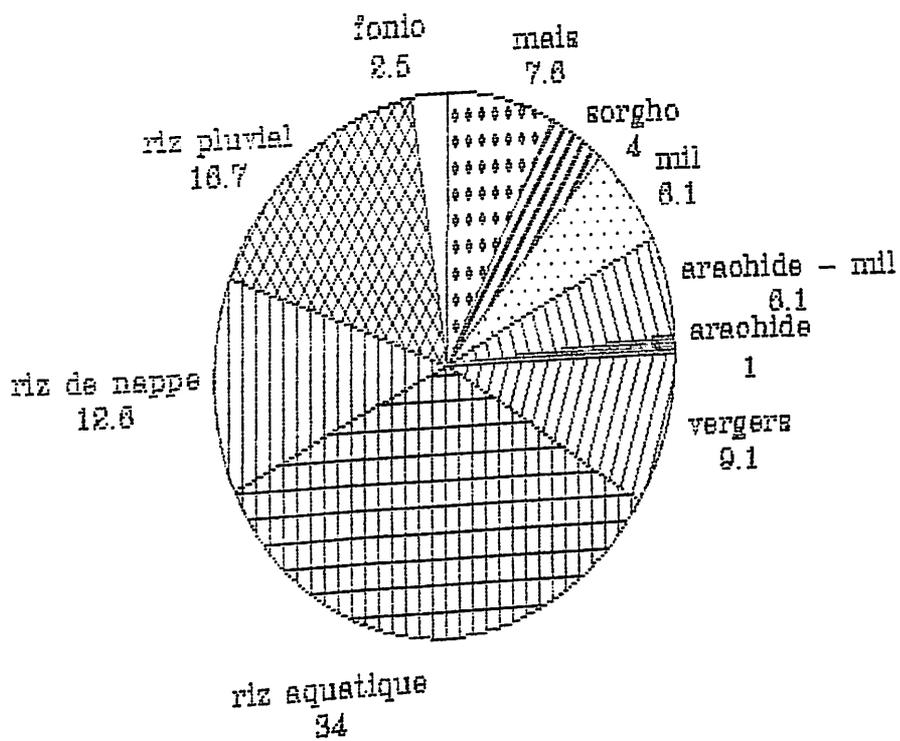
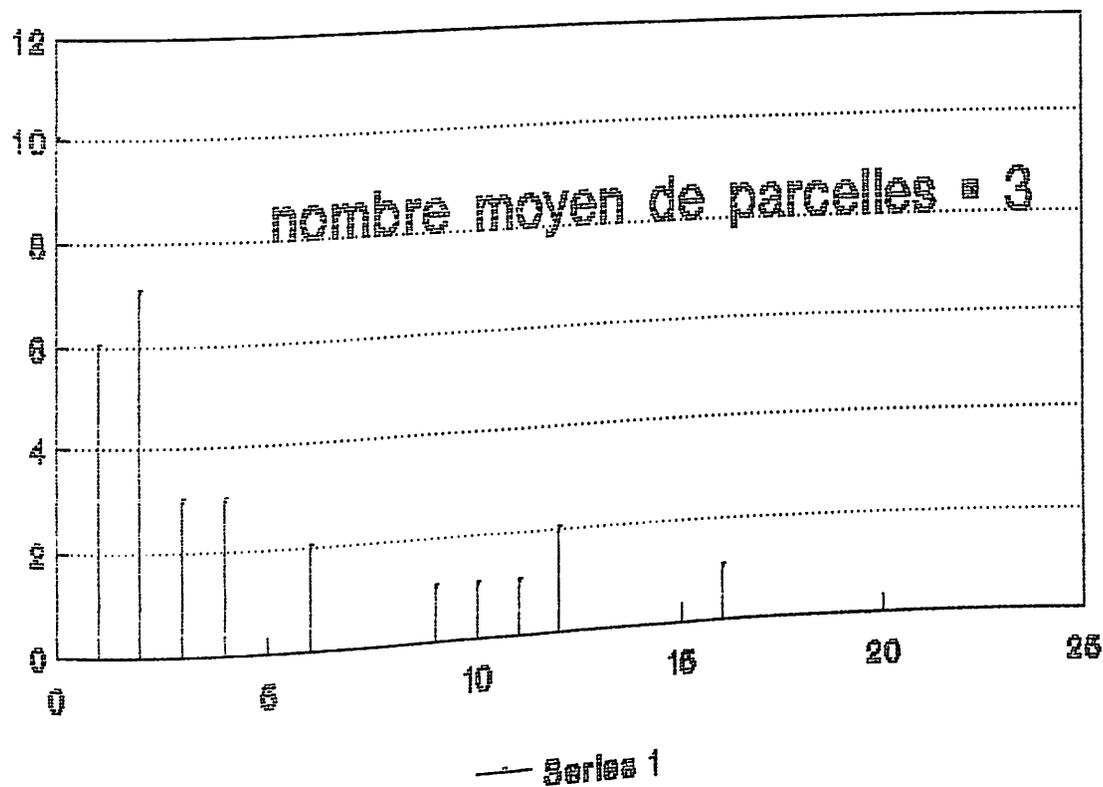


Figure 16

enquetes 1991

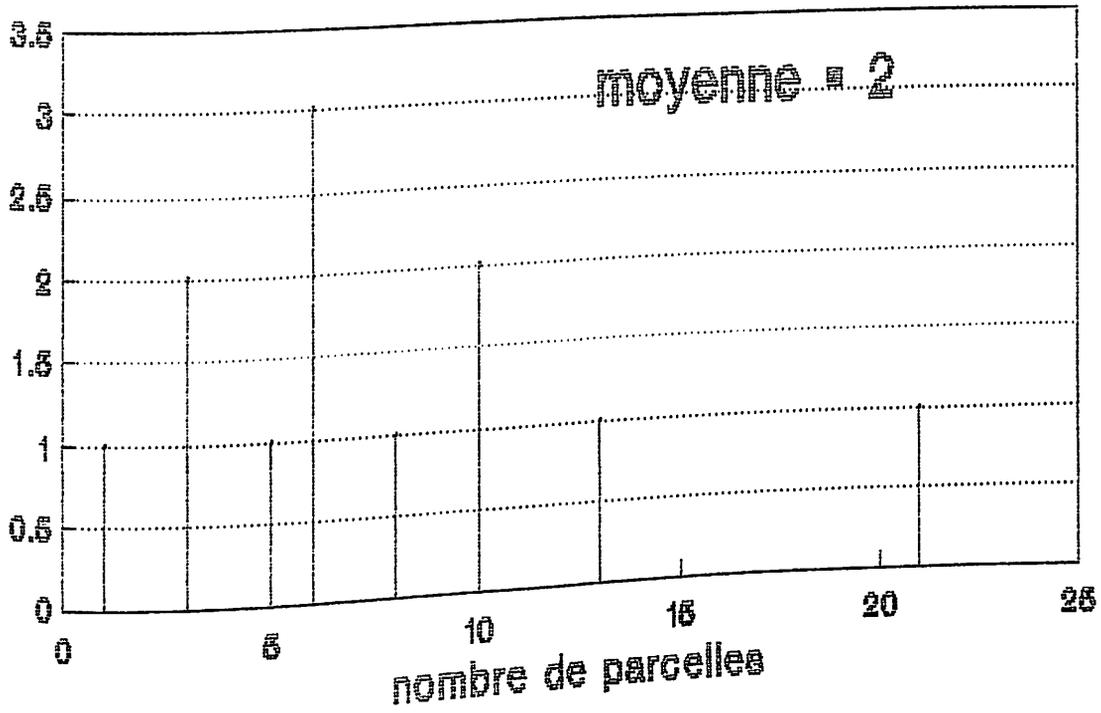
Parcelles de riz pluvial strict vallée de DIENDE



enquête 1991

figure 17a

Parcelles de riz de nappe vallée de DIENDE

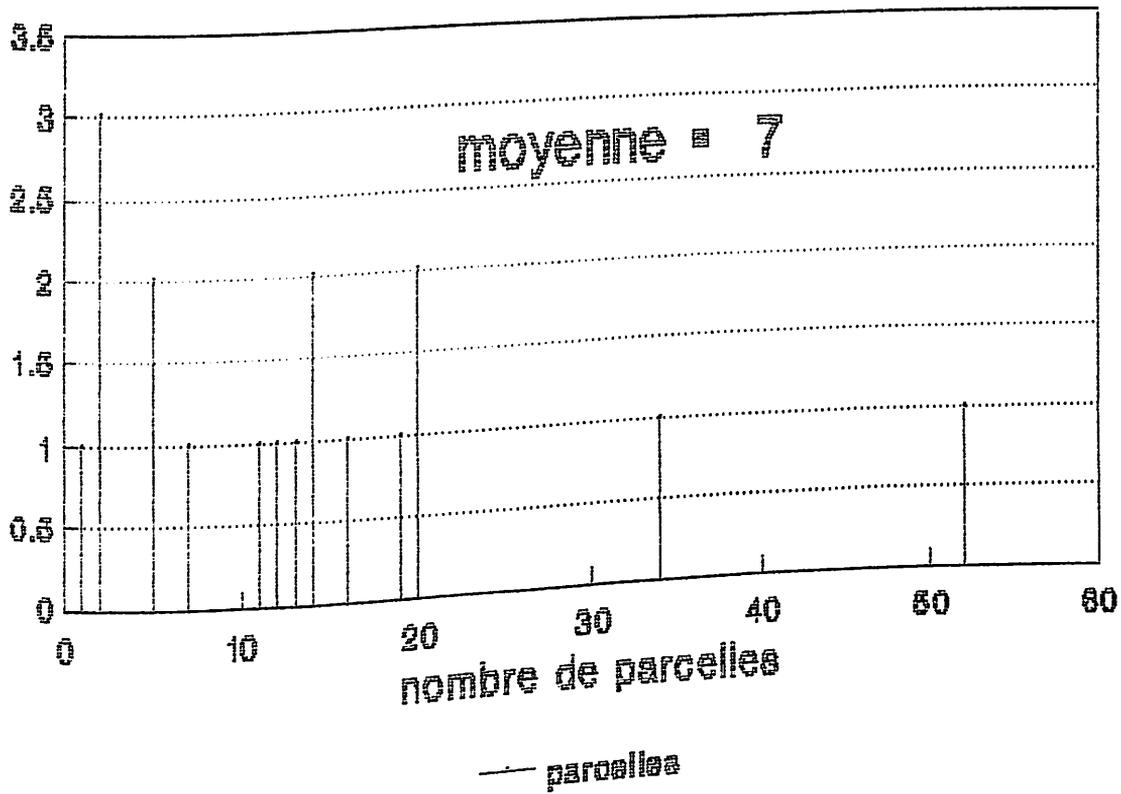


— parcelles

figure 17b

enquête 1991

Nombre parcelles riz aquatique vallée de DIENDE



enquêtes 1991

Figure 17R/18

2.2.1.2. Vallée de Simbandi Balante

a) Main d'oeuvre agricole

La concession comprend l'exploitation comme dans la vallée de Diendé.

La population moyenne est de 223 personnes dont 46% âgés au moins de 16 ans.

54% est occupée à la production agricole. Le taux d'inactivité est relativement élevé (46%). Il est de 57% chez les femmes et de 30% chez les hommes.

L'âge moyen des chefs de concessions est de 58 ans (figure 20).

b) Dotations factorielles

- Matériels agricoles

Les matériels les plus utilisés sont la charrue et les charrettes. Le taux d'équipement des concessions est respectivement de 39.2 et 20.6% pour les matériels précités. En moyenne, on rencontre 6 charrues et 3 charrettes pour 10 concessions.

Le semoir est le matériel qui occupe la troisième place, avec un taux d'équipement de 12.7% et une moyenne de 1 semoir pour 10 concessions.

- Cheptel de trait

Les bovins et asins sont présents dans 39.2 et 9.8% des concessions. On compte en moyenne 14 bovins de trait et 2 ânes pour 10 concessions.

- Matériels de culture manuelle

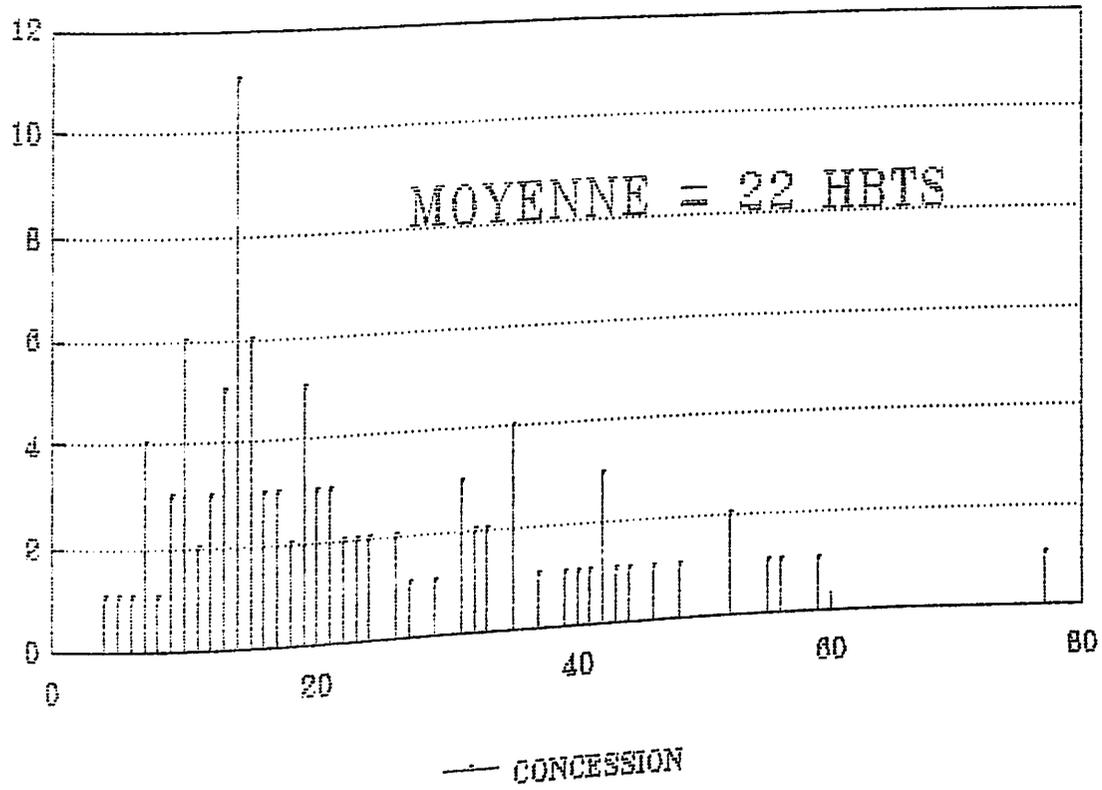
Il s'agit du baro, de la daba et de la houe traditionnelle. On compte au moins 5 unités de chacun de ces types de matériels dans les concessions.

c) Sous-système de production animale

Les élevages de bovins, moutons, caprins et porcins sont réalisés respectivement par 32%, 52% et 83% des concessions.

L'élevage de cette dernière espèce est le fait d'agriculteurs non islamisés (7% des concessions). 54

Population totale des concessions vallee de SIMBANDI



enquetes 1991

Figure 14

Age des chefs de concession vallee de SIMBANDI

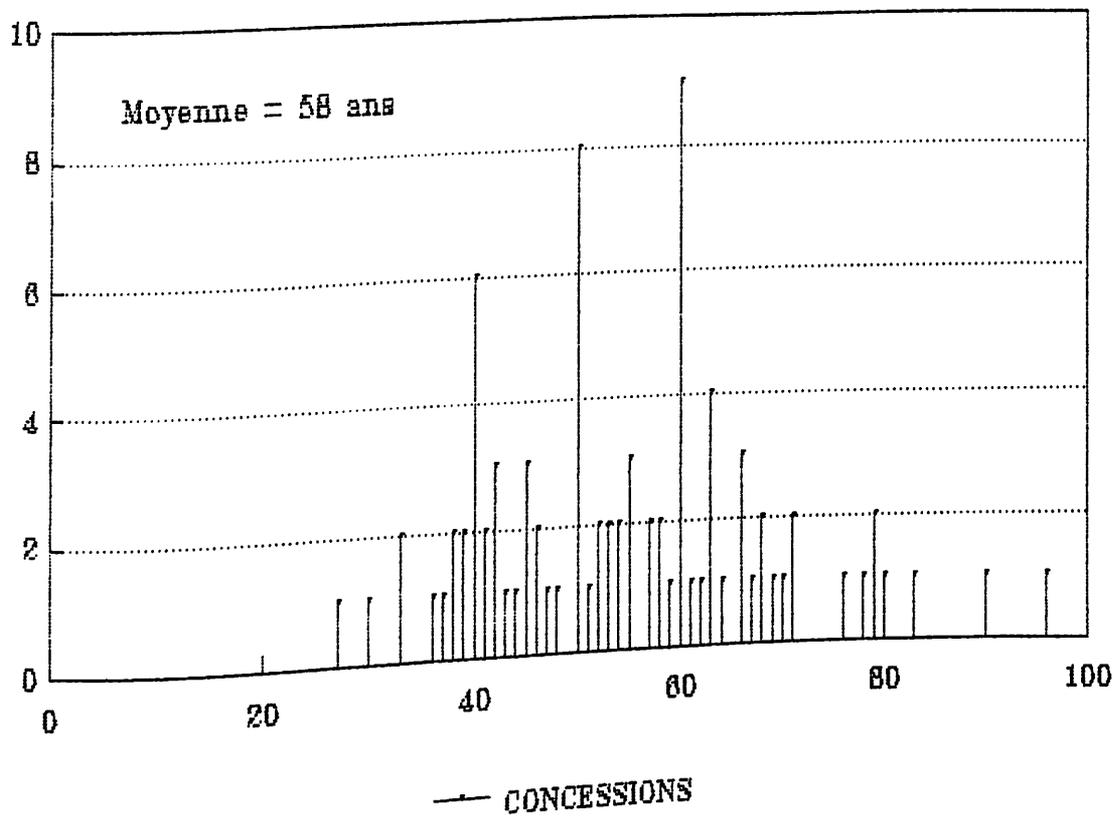


Figure 20

enquetes 1981

d) Systèmes de production végétale

Les cultures les plus importantes sur le plan du parcellaire sont (tableau 12):

- le mil et l'association arachide-mil sur le Kounko
- le sorgho et le maïs en champ de case;
- le riz pluvial et l'arboriculture dans le Souto
- et la riziculture (nappe et aquatique) en zone de vallée.

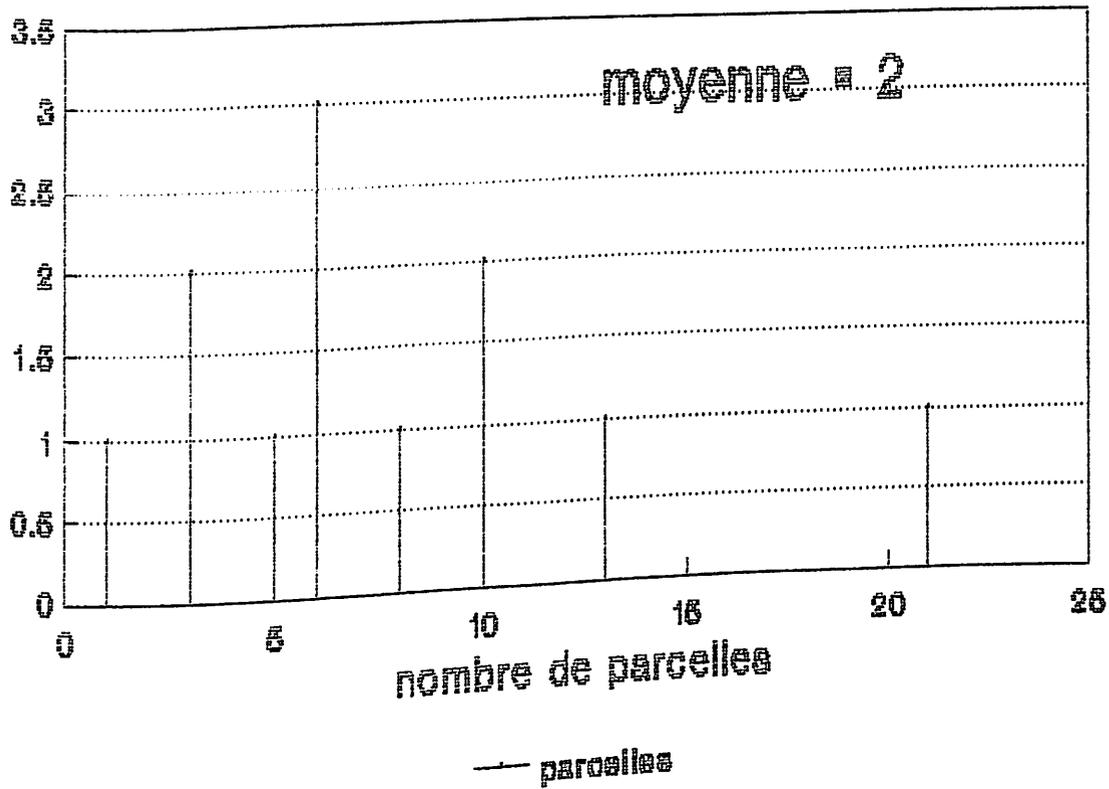
Les parcelles de riz représentent 66% des champs cultivés les membres de la concession. 82% de ces parcelles sont localisées dans la vallée.

Tableau 12 : Répartition des parcelles cultivées
(nombre pour 10 concessions)

Culture	Kounko	Kankan	Souto	Faro	TOTAL
Arachide	2				2
arachide-mil	7				7
Mil	15				15
Sorgho	3	16			19
Maïs	0.7	12			13
Fonio	0.8				1
Riz pluvial			25		25
Riz de nappe				60	60
Riz aquatique				51	51
Verger	5	0.6	6		11
	33	29	31	111	204
TOTAL					



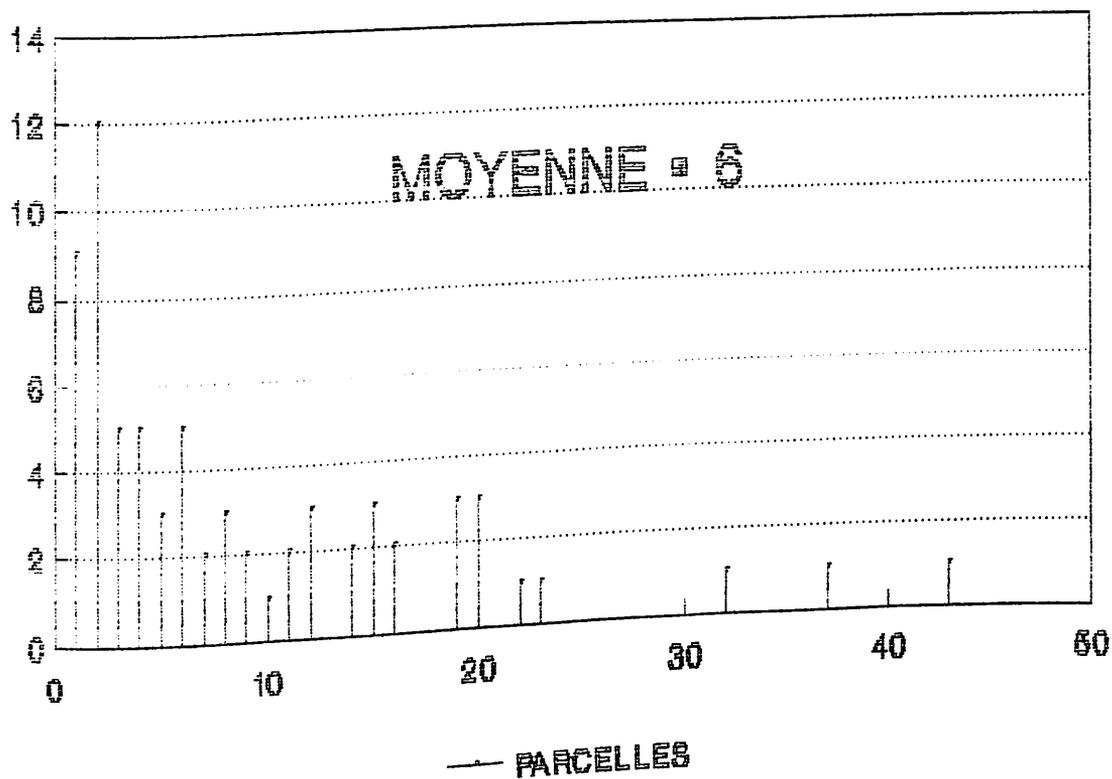
Parcelles de riz de nappe vallée de DIENDE



enquête 1961

figure 21a

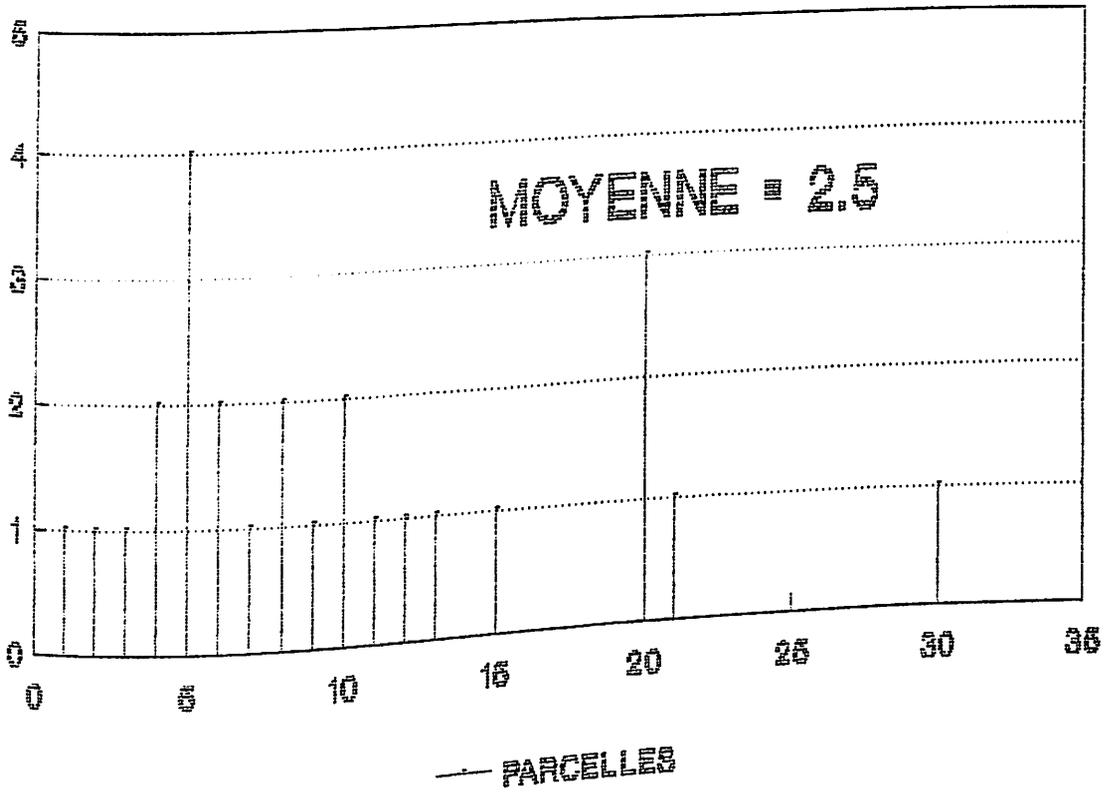
Parcelles de riz de nappe vallée de SIMBANDI



Enquêtes 1991

Figure 21 b

Parcelles de riz pluvial strict vallée de SIMBANDI



August 1991

Figure 21c

2.2.2. Exploitation des vallées

Les terres rizicoles sont réparties en parcelles de riz de nappe (51 et 27% des rizières de Simbandi et de Diendé) et de riz aquatique (49% et 73% des rizières de Diattacounda et de Diendé).

87% des parcelles seulement sont en amont de l'ouvrage dans la vallée de Simbandi Balante alors que dans celle de Diendé, toutes les parcelles sont protégées. Les terres non protégées (23% des parcelles) appartiennent aux villageois de Simbandi Balante et Kolane.

Le niveau d'exploitation des terres est très différencié selon les endroits:

- Vallée de Diendé:

Santo faro: Toutes les rizières sont cultivées
Douma faro: 82% des rizières cultivées

- Vallée de Simbandi Balante

Santo faro: 57% des rizières sont cultivées
Douma faro: 73% des rizières cultivées.

Parmi les raisons expliquant la non exploitation de certaines rizières, nous retiendrons la salinité des terres et la noyade des parcelles.

La salinité a été signalée dans 20% des rizières du Doumo faro de Diendé; 19% et 3.5% des rizières du Douma faro et du Santo faro de la vallée de Simbandi.

La noyade des parcelles a été citée surtout dans la vallée de Simbandi Balante où elle explique l'abandon de 9% des parcelles du Douma faro.

2.2.3. Tenure foncière des terres de vallée

Les principaux modes d'acquisition des parcelles dans la



vallée sont: l'héritage, l'emprunt et le droit de hâche.

Tableau 13: Importance des modes d'acquisition des terres basses (en % des parcelles)

Mode d'acquisition	Vallée de Diendé	Vallée de Simbadi Balante	TOTAL
Héritage	75.5	77.9	75.8
Emprunt	24.0	15.0	22.4
Droit de hâche	0.5	7.1	1.8

En résumé, nous retiendrons de la structure des systèmes de production, les remarques suivantes:

- 1) La grande taille des unités de production et le taux d'inactivité est très élevé. La concession compte entre 15 et 22 personnes présentes dans la concession, dont près de 46% ne sont pas employés pour le travail agricole.
- 2) Le faible niveau d'équipement des concessions; les matériels les plus utilisés sont la charrue, le semoir et la charrette. L'absence totale de matériels pour la riziculture laisse entrevoir l'existence de goulots d'étranglement dans la conduite des activités rizicoles;
- 3) L'accès difficile à la propriété des rizières; le mode d'acquisition dominant qu'est l'héritage tend à limiter la possibilité d'accès aux terres de vallées pour les nouveaux producteurs.

Il apparaît que la participation à l'aménagement et à la gestion des terres ne doit pas être conditionnée par la

redistribution des parcelles aux personnes ayant participé aux travaux. Nous devrions privilégier les réallocations faites par les agriculteurs eux-mêmes.

2.2.4. Motivations et perceptions des populations pour l'aménagement de la vallée

Cette partie traite des préalables à leur mobilisation et participation à l'exploitation et à la gestion des ouvrages. Pour cerner ces différents paramètres nous nous sommes intéressés à l'historique des interventions que les deux villages ont connues, et avons simulé les réactions des populations dans la perspective d'une action du PRIMOCA.

2.2.4.1. Vallée de DIENDE

Les villages de Diendé, Diatouma Mandingue, Diatouma Soucoutoto, Séfa, Diatouma Réfugié et Kounayan Mandingue ont participé à des degrés différents aux travaux initiés dans la vallée. C'est à Diendé et Diatouma Mandingue que le niveau de participation a été le plus élevé.

Cette participation a été motivée par deux raisons principales:

- la salinisation des rizières (50% des cas) qui limite d'une manière dramatique le potentiel rizicultivable
- et la mobilisation générale pour une cause qui intéresse l'ensemble du village (solidarité villageoise).

Un important effort de sensibilisation a été déployé pour expliquer aux populations les enjeux réels de cette mobilisation (73% des cas). Les autres ont suivi le mouvement, sans toutefois



mesurer l'importance de l'enjeu, s'agissant pour eux d'une oeuvre utile pour la collectivité.

L'existence du besoin, en tant que tel, perçu par les populations est très partagée. En effet, 50% des populations affirment que de tout temps, elles ont senti le besoin de cette mobilisation pour régler définitivement les problèmes au niveau de la vallée.

Pour ceux qui ont été informés et mobilisés, 43% estiment qu'ils étaient en mesure de réaliser les travaux qui leur étaient assignés durant la phase de sensibilisation.

Cette mobilisation a concerné, au total, une centaine de personnes pendant 80 jours. Elles ont réalisé certains travaux:

- transport de matériaux (48.6%)
- fonçage de canaux (21.6).

Quelques rares paysans, notamment certains chefs de village comme celui de Diendé, ont contribué financièrement. Cet argent a été utilisé pour l'achat de riz pour les participants. Ces derniers étaient en majorité de simples participants (70%), sans aucune responsabilité particulière. Un petit nombre, 2.7%, a joué le rôle de chefs d'équipe.

+ Pour participer à ces activités, 67% des paysans ont dû consulter d'autres personnes avant de prendre une décision finale. Parmi ces personnes à consulter, le chef de village occupe une place prépondérante (55,6% des cas). A des degrés différents, les consultations ont concerné les membres de l'exploitation (5.6%), l'encadrement (8.3%) et les autorités politiques.

+ Les résultats attendus de cette participation n'ont pas été atteints dans 80% des cas. En effet, les paysans constatent que le

problème du sel demeure toujours. Parmi les raisons évoquées pour expliquer cette situation, nous retiendront deux, à savoir:

- une option technique non pertinente du point de vue des paysans
- et le caractère inachevé du travail. Il semble que la digue et les ouvrages prévus n'ont pas été complètement édifiés.

Devant cette situation, nous nous sommes demandés si les populations restaient encore disposées à participer à une seconde expérience dans la vallée.

Les résultats montrent une très grande prédisposition des Paysans (83%) dans l'ensemble des six villages, avec un niveau plus élevé à Diendé et Diatouma Mandingue. Cette volonté de participation est cependant soumise dans 75% des cas à un certain nombre de préalables:

- la possibilité d'acquérir des parcelles, une fois que l'aménagement est terminé. Il s'agit surtout de paysans n'ayant pas de parcelles dans la vallée mais voudraient en avoir après.
- la rémunération des participants sur la base des tâches qu'elles vont réaliser.
- la sensibilisation effective des populations.

Pour assurer une certaine réussite à l'opération, le PRIMOCA devra veiller:

- à la mise en place des moyens logistiques (matériels de transport des matériaux, matériels d'exécution des différentes opérations
- réaliser le barrage à l'embouchure
- tenir compte des suggestions des populations dans le

choix des sites

- faire des aménagements secondaires.

L'interlocuteur privilégié du PRIMOCA devra être en premier les chefs de villages et ensuite, les autorités administratives et les collectivités locales. Pour l'organisation de cette participation, les structures les plus aptes restent le groupe des chefs de village (54.1%) et certaines structures comme les assemblées des villages, les groupements d'intérêt économiques (GIE). La sensibilisation sera étendue à l'ensemble des villages qu'ils soient propriétaires ou non de parcelles dans la vallée. Les thèmes qui seraient abordés sont, en priorité :

- l'objectif de dessalinisation des rizières
- la nécessaire mobilisation des populations pour un objectif commun
- la possibilité de donner des parcelles à d'autres qui, autrement, ne pourraient pas en disposer.

Les aspects qui ne devraient pas être abordés au cours de cette sensibilisation concerne:

- l'appartenance politique
- les problèmes de lignage
- les problèmes de rémunération des participations

2.2.4.2. Vallée de Simbandi Balante

9 villages sur 13 ont participé aux travaux d'aménagement initiés par la Mission Agricole Chinoise (MAC). Et comme à Diendé, cette participation a été motivée par le problème de salinisation des rizières.

La sensibilisation a été faite et a permis aux populations de s'informer des différents enjeux et des contributions qui étaient

attendues de leur participation. Et comme à Diendé, les populations ont estimé que cela était à leur portée (73%). Il en est de même pour ce qui concerne les résultats en bénéfice que les populations pouvaient tirer d'une pareille entreprise. Les travaux exécutés sont le transport de matériaux, la construction de diguettes, l'ouverture des canaux, etc ...

Par rapport à Diendé, les populations de Simbandi ont financièrement contribué pour l'exécution des travaux. Cette participation est extrêmement variable. Elle a été utilisée pour l'achat de nourritures destinées aux participants. Ces derniers n'ont pas assuré de fonctions spécifiques en dehors de celle de simples participants.

Le processus de décision pour participer est plus direct qu'à Diendé. Le recours aux chefs de villages est moins évident. Les gens sont plus indépendants de l'autorité du chef, d'une façon générale.

Les bénéfices attendus n'ont pas été atteints à 83% des cas. En effet, les problèmes à l'origine sont restés, à savoir:

- la présence du sel dans les rizières
- l'abandon de parcelles du fait de la salinisation.

Cette situation est largement expliquée par une mauvaise option technique, et l'absence d'une organisation pour une gestion technique efficiente de l'ouvrage. Par rapport à ces difficultés, les populations estiment que le site choisi n'est point adéquat, et que la solution aux problèmes réside dans l'édification d'une digue à l'embouchure. En fait, cet argument est fortement marqué au niveau du village de Simbandi à qui l'ouvrage ne profite point.

Comme par le passé, les populations restent ouvertes à une nouvelle participation dans l'aménagement de la vallée. cet



engagement est très fort au niveau de Simbandi.

A la différence de Diendé, très peu de paysans (23%) parlent de préalable à cette participation. Ces préalables concernent surtout le choix du site pour la digue.

L'action du PRIMOCA devrait porter en priorité sur la mobilisation.

En résumé, pour éviter les déboires du PRS, de la DIAH et de la MAC respectivement à Diendé et à Simbandi, l'implication des populations doit se faire dès le début.

Le PRIMOCA doit initier un travail de diagnostic concerté avec les populations pour cerner les besoins réels, les motivations des populations et les types d'intervention qui de leur point de vue, devraient être privilégiés. Il faudra faire appel aux chefs de villages concernés, aux chefs de concessions détentrices de terres dans la vallée et aux autorités religieuses, politiques et administratives. Au sortir de cette phase, le PRIMOCA aura une panoplie de schémas d'intervention qui seront discriminés sur la base de critères jugés pertinents.

- Les techniciens du PRIMOCA, sur la base des informations collectées, de leur expérience pratique de la zone et des problèmes réels de la vallée, pourront proposer différentes alternatives techniques pour une intervention concertée dans la vallée.
- Ces alternatives seront présentées aux populations concernées par l'aménagement de la vallée, avec leurs avantages et inconvénients, tout en étant explicite sur la nature des participations attendues des populations. L'adhésion des populations aux schémas qui seront retenus, est déterminante pour la suite du processus.
- Le type d'intervention retenu, en accord avec les

poulation, fera l'objet d'une large "vulgarisation" élargie à l'ensemble des acteurs qui sont directement ou non concernés par l'exploitation de la vallée. Cette action de vulgarisation sera l'apanage exclusif des populations qui choisiront, elles mêmes, les structures chargées de cette fonction (Associations Villageoises, Conseil des chefs de villages, etc...).

Cette démarche populaire, lorsqu'elle est mise en avant, permet d'éviter le sentiment de frustration qui prévaut actuellement dans la zone, dès que le problème de l'exploitation de la vallée est évoquée. Très souvent, on a conçu des modèles, qu'on a systématiquement imposés aux paysans peu intéressés, parce qu'ils n'étaient point convaincus.

Deux autres aspects, que sont la distribution des parcelles aménagées et la gestion des ouvrages, devront faire l'objet de discussions d'une part, entre le PRIMOCA et les populations et d'autre entre populations de différents villages. Il semble que c'est le non respect des engagements pris au départ, pour ce qui concerne la répartition des parcelles aménagées, qui est à l'origine du blocage constaté à Simbandi Balante. Le problème foncier est très délicat, et doit être laissé à l'appréciation des populations locales qui ont toujours su régler ce genre de conflits. Le PRIMOCA devra se garder d'imposer une quelconque solution.

Le second aspect a trait à l'organisation de la gestion des aménagements. Une tentative dans ce sens a été initiée par la MAC dès 1972, mais elle a très vite atteint ses limites. Il n'y a pas une réelle volonté d'organiser les populations qui n'étaient point préparées à la prise en charge effective de la gestion technique et administrative. Cet aspect, lié à la formation des individus, doit être pris en compte dans la programmation des activités du PRIMOCA.

Le choix du groupe-cible est également un élément déterminant. A Simbandi, la gestion fut confiée à un groupe d'hommes qui étaient chargés de la mise en eau (ouverture/fermeture) pour l'activité de contre saison. Mais ces hommes n'avaient point d'activité de production au niveau de la vallée. Seules les femmes qui, par contribution financière (300 francs/parcelles) assuraient l'achat du carburant pour le fonctionnement du groupe, exploitaient des parcelles. Les femmes furent confrontées à d'énormes difficultés (détournement des fonds collectés) qui ont contribué à leur désintéressement. Il est donc important, que ceux qui vont intervenir dans la gestion, aient des intérêts dans l'exploitation de la vallée.

III. Conclusions

Il apparait dans cette étude de vallées (Diendé et Simbandi), que les problèmes d'aménagement ne sont pas simplement techniques. La dimension sociale est aussi importante. Les enjeux se situent ainsi à différents niveaux:

- Niveau technique : type et réalisation des ouvrages
- Niveau humain: mobilisation et participation des populations

Pour le premier aspect, le choix du type d'aménagement est déterminant pour le règlement des problèmes diagnostiqués dans les différentes vallées. Les actions menées dans le passé ont montré que les attentes ne sont pas atteintes, aussi bien dans la vallée de Diendé que dans celle de Simbandi Balante: les parcelles sont toujours salées et il y a des cas d'abandon de rizières. Dans certains cas, elles ont généré des conflits fonciers.

Sur le plan technique, il ne s'agit pas de réaliser uniquement un ouvrage d'art. L'ouvrage doit régler des problèmes diagnostiqués au préalable et ressentis par les exploitants potentiels. Il ne faut pas perdre de vue le fait que les effets de l'ouvrage se font sentir à l'échelle du bassin versant, c'est à dire à différents niveaux de la toposéquence. Il serait donc éronné de ne considérer

dans le processus que les effets bénéfiques sur la riziculture. D'ailleurs pour cette dernière, l'ouvrage à lui seul ne suffit pas pour régler les problèmes de salinité et de submersion des parcelles. Il manque souvent un volet important constitué par les ouvrages secondaires qui ne se résument à la construction de diguettes. L'enjeu technique pour cette étude se situe au niveau des villages de Diendé et de Simbandi Balante qui sont en bordure de fleuve. Comme c'est apparu dans les enquêtes, les populations concernées ne bénéficient pas réellement des effets directs des barrages bien que ces derniers soient localisés dans leur village.

La résolution de ces types de problème passe par une étude de l'hydrologie des vallées à l'échelle du bassin versant, l'établissement d'un parcellaire et la mise au point de techniques culturelles adaptées aux différentes situations de différentes vallées.

Sur le plan humain, l'étude a montré que les populations sont prêtes dans leur grande majorité (83%) à participer auprès du PRIMOCA à la réalisation des ouvrages. Toutefois, il y aura plus de chance de réussite des activités si la démarche est concertée. Les populations sont ouvertes aux discussions à travers les différentes formes associatives et autorités existant dans les villages:

- Le chef de village est incontournable pour le bon déroulement des activités. La majorité des populations enquêtées déclarent prendre son attache avant d'arrêter une décision finale (plus de 50% de l'échantillon);

- L'assemblée villageoise: d'ailleurs, dans 78% des cas le chef de cette assemblée est le chef de village. L'assemblée doit veiller, entre autres, à l'exécution des décisions arrêtées concernant le village. Cette structure garantit la cohésion sociale et l'exploitation des ressources locales et statue sur les conflits et litiges fonciers.

- Les Associations Paysannes: leur forte représentation dans

les villages autorise leur implication dans les décisions de nature communautaire. Ces Associations sont souvent des regroupements de jeunes appartenant à un ou plusieurs villages. Elles détiennent de ce fait assez de force active pour jouer un rôle important dans la construction d'ouvrages.

Il y a d'autres instances villageoises et extra-villageoises qu'il ne faudrait pas sous-estimer dans les processus de prise de décision, comme les chefs religieux.

Il est nécessaire dans tous les cas de figure de procéder à une information/sensibilisation précise des populations sur les activités à mener. Les paysans peuvent bien le faire s'ils se sentent responsabilisés. Il faut éviter toute forme de malentendu au départ des actions. Les résultats des enquêtes sont clairs, un certain nombre d'exploitants demandent des préalables avant de s'engager dans des actions de développement communautaires. Ce sont des leçons tirées du passé. En effet, pour la bonne réussite des actions de développement, souvent les intervenants ont eu à faire des promesses ou à surestimer les résultats attendus.

La sensibilisation doit être bien faite. Si les populations dans la Vallée de Simbandi Balante dépendent moins du chef de village dans leur processus de prise de décision, il n'en est pas de même dans les villages de la vallée de Diendé. Pendant cette phase, il faudra éviter de politiser les débats, de contester le droit des lignages sur les terres ou d'orienter les discussions sur les modes de rémunération. En effet, les modes d'acquisition des terres les plus courants dans les zones étudiées sont constitués par l'héritage (68% des cas) et le droit de hâche (22%). La transmission lignagère par l'héritage est un acquis chez les exploitants. L'accès à la terre peut constituer un blocage pendant la sensibilisation. Ceux qui n'ont pas de terres se sentiront toutefois plus solidaires ^{des} premiers s'ils peuvent bénéficier de certaines parcelles aménagées. La redistribution des terres ne doit pas être la contrepartie pour la participation aux travaux. Plutôt, laisser aux populations de procéder elles-mêmes aux réallocations éventuelles.

A N N E X E S

tableau 1 A : type de troupeaux bovins identifiés dans
la vallée de Simbandi Balante

Village	Type	Effectif	Nom chef troupeau
Bondaly Darsilam Mandina	Collectif	200	Karfa CAMARA
		305	Abdoulaye N'DIAYE
		82	Mamadou DIATTA #1
		90	Ansou SADIO
		60	Abdou MANSALY
		60	Mamadou DIATTA #2
		160	Moussa MANGA
		34	Yousseuf DIATTA
		42	Bécaye MANSALY
		8	Salif MBALLO
Boukaour		210	Ansou TACKY
		180	Salimou THIONGAN
Anice		100	Bourama SADIO
		30	Malang SADIO
Sédhiouning		25	Moussa MANE
		64	Maoundé DIATTA
		20	Ansou MANE
		110	Ansoumana SADIO
		50	Noua MANE
		70	Bounama MANE
Terembass	Individuel	60	Talibé MANSALY
		100	NFamara N'DIAYE
		40	NFaly MANSALY
		28	Bakary DIOP
		34	Foulo SADIO
	Collectif	35	Baba DIATTA
		50	Jean DIATTA
		20	Sonaibon SAMBO
		45	Rapassila MANE
		30	Issa DIA
Kolane	Individuel	55	Mintessing MANE
		105	Armando MENDY
	Collectif	63	Lamine MANE
		56	Malang MANE
Simbandi Balante	Individuel	39	Solo SEYDI
		30	Seyni CAMARA
	Collectif	50	Bacary SEYDI
		13	Seyni CAMARA
Bani	Individuel	100	Abdoulaye MENDY
		130	Kéba DIATTA
	Collectif	40	Mansabony MANSAL
		100	Ansou MENDY
Faraba		20	Dionkon MANE
		48	Bourama CAMARA
Safane			

Tableau 2A: Types de troupeaux identifiés dans la vallée de Diendé

Village	Type	Effectif	Nom chef troupeau
Diendé	Collectif	51	Soukounang CAMARA
		24	Balla DAFFE
Diatouma Manding		58	Diaminty DABO
Kounayan Manding		60	Sana SAWANE
	Individuel	98	Diakéra CISSE
Diatouma Soucoutho.		36	Diambo DIATTA
		8	Koé Sadio

QUESTIONNAIRE N°1 : ENQUETE VILLAGE

OBJECTIF : approfondir la connaissance des villages concernés par l'aménagement des vallées de DJENDE et de SIMBADI BALANT.

Les objectifs particuliers de cette enquête sont:

1. étudier les caractéristiques des villages identifiés (historique, peuplement, habitat, organisation du travail, importance des infrastructures, etc...) ;
2. comprendre le fonctionnement des modes de gestion appliqués pour la valorisation des ressources agricoles (organisation des terroirs et modes de gestion, organisation du travail et calendriers d'exécution, division du travail agricole, etc...) ;
3. d'évaluer l'importance des associations paysannes de la zone de l'étude et des fonctions dont elles sont investies dans les principales activités agricoles.

SITES :

1. VALLEE DE DIENDE

Villages : Diatouma manding ,Diatouma réfugié,
Diendé,Séfa,Kounayan manding.

2. VALLEE DE SIMBANDI BALANT

Villages du groupe 1: Mandina, Terrimbas, Boukaour
Sédhiouding, Dar Silame
Bondali, Anis

Villages du groupe 2: Faraba, Bany, Kolane, Atioufa
Safane, Sinbamdi Balant

CALENDRIER :

11 et 12 Novembre	: test du questionnaire
13, 14 et 15 Novembre	: collecte de données
16 et 17 Novembre	: dépouillement et analyse



FICHE DE L'ENQUETE " VILLAGE "

Village:-----

I. HISTORIQUE

1. Date de création du village -----
2. Qui est le fondateur du village actuel-----
- 2'. De quel village est -t-il venu-----
3. Comment a-t-il fait pour s'installer -----

- 1= droit de hache
 2= concession
 3= conquete armée
 4= autres modalités

4. si la réponse à la question n°3 est 4, expliquer la

modalité-----

 -----II. PEUPLEMENT

5. Population totale ----- hbts
6. Nombre de concessions -----
7. Langue véhiculaire -----
8. Ethnie dominante-----
9. Religion dominante-----

III. INFRASTRUCTURES

10. Sous préfecture ---- 11. Maison C.R-----
12. C.E.R----- 13. Poste de santé-----
13. Ecole francophone --- 14. Ecole arabe -----(nb classes)
15. Pharmacie----- 16. Magasin communautaire----
17. Marchés fréquentés -----

VII. IMPORTANCE DE L'ELEVAGE

24. Espèces élevées

25. Organisation des troupeaux bovins

Nbre d'animaux

types de troupeaux

Chef de troupeau

26. Calendrier pastoral

Site de paturage

mois début

mois fin

toponymie

-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

27. Mode de conduite des petits ruminants

Site de paturage	mois début	mois fin	toponymie
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

28. qui détermine les zones de parcours

VIII. IMPORTANCE DES ACTIVITES FORESTIERES

29. Types de produits prélevés dans les forets

- 1.-----
- 2.-----
- 3.-----
- 4.-----
- 5.-----

30. principaux massifs forestiers

- 1.-----
- 2.-----
- 3.-----
- 4.-----
- 5.-----

31. Calendrier d'exploitation des productions forestières

Activité forestière	mois début	mois fin	massif
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

32. Qui autorise l'exploitation des forets-----

IX . ACTIVITES DE PECHE

33. Types de peche

34. Calendrier des activités piscicoles

Activité de peche	mois début	mois fin	site
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

35. Qui autorise l'exploitation des productions halieutiques

X. ASSOCIATIONS

36. Existe t-il une Assemblée villageoise -----[]]

37. Si oui, en quelles occasions se réunit elle -----

37. Qui est le responsable de cette assemblée-----

38. Quelles sont ses attributions-----

39. Comment a-t-il été désigné-----

40. Quelles personnes ont participé à cette election-----



41. Quelles les principales raisons qui occasionnent la
convocation de l'assemblée villageoise-----

42. Autres formes associatives

Nom de l'association

date création

Activités

-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

43. Responsables et types de prestations

Code Nom responsable

Type de travail

Type de la prestation

-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

Code	Nom responsable	Type de travail	Type de la prestation
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

XI . ADMINISTRATION DU VILLAGE

- 44. Nom du chef de village -----
- 45. date d'élection -----

46. Principales attributions

- 1.-----
- 2.-----
- 3.-----
- 4.-----

47. Conseillers ruraux

- 1.-----
- 2.-----
- 3.-----
- 4.-----

XII. ACCES A LA PROPRIETE FONCIERE

48. Quels sont les principaux modes d'acquisition des terres

Types de terres	toponymie	mode d'acquisition
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

50. Observations